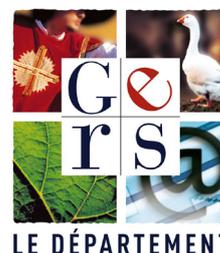




# **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE** (EXERCICE 2021)

présenté au  
Débat d'Orientations Budgétaires 2023





# Table des matières

<b>1. LE CONTEXTE</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1. ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE</b> .....	<b>10</b>
2.1.1. GESTION DU PATRIMOINE.....	10
2.1.2. FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.....	22
<b>2.2. ANALYSE DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>26</b>
<b>2.3. ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS DE DEMARCHE</b> .....	<b>28</b>
<b>3. STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE</b> .....	<b>29</b>
<b>3.1. ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES TERRITOIRES</b> .....	<b>29</b>
FICHE 1 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES .....	30
FICHE 2 : TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DES ROUTES : ECONOMIES D'ENERGIE ET REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE .....	34
FICHE 3 : PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, DES ZONES NATURELLES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES .....	36
FICHE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGRICOLE BIOLOGIQUE .....	40
FICHE 5 : REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS .....	46
FICHE 6 : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE .....	48
FICHE 7 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE .....	52
FICHE 8 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE.....	56
FICHE 9 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE .....	60
FICHE 10 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE .....	62
FICHE 11 : ACCES A DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS, A LA CULTURE ET AU TOURISME POUR TOUS LES PUBLICS .....	68
FICHE 12 : ACCES AU NUMERIQUE .....	76
FICHE 13 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE .....	82
<b>3.2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES</b> .....	<b>84</b>
3.2.1. AU REGARD DES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	84
3.2.2. AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE .....	86
<b>4. BILAN ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>88</b>
<b>4.1. PISTES D'AMELIORATION</b> .....	<b>88</b>
<b>4.2. PERSPECTIVES A HORIZON 2030</b> .....	<b>89</b>



# 1. LE CONTEXTE

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à l'obligation de présenter, préalablement au débat de préparation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le Décret d'application 2011-687 paru le 17 juin 2011 est venu préciser par son article 3 l'entrée en vigueur de cette obligation à compter de la préparation budgétaire 2012.

Il précise le contenu du rapport qui est structuré en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été modifié en conséquence.

L'article L3311-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, précise :

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. »

Les objectifs de développement durable en question sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les 17 objectifs :

1. Pas de pauvreté
2. Faim « zéro »
3. Bonne santé et bien-être
4. Education de qualité
5. Egalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Energie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14. Vie aquatique
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

[www.un.org/sustainabledevelopment/fr/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/)



 <p><b>1 PAS DE PAUVRETÉ</b></p>	<p>Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</p>	<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	 <p><b>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</b></p>
 <p><b>2 FAIM ZÉRO</b></p>	<p>Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique</p>	<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	 <p><b>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</b></p>
 <p><b>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b></p>	<p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<p>Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables</p>	 <p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>
 <p><b>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</b></p>	<p>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>	<p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	 <p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p>
 <p><b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b></p>	<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	 <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>
 <p><b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b></p>	<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	 <p><b>14 VIE AQUATIQUE</b></p>
 <p><b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b></p>	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	 <p><b>15 VIE TERRESTRE</b></p>
 <p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p>	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	 <p><b>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b></p>
		 <p><b>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</b></p>	

La publication de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), quant à elle, applique le principe de spécialisation des compétences du Département et a entraîné une modification sensible de son champ d'intervention, notamment par la suppression de la clause générale de compétence.

Elle réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Le Département reste compétent pour :

- ◇ l'action sociale :
  - l'enfance (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière) ;
  - le handicap (politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap) ;
  - les personnes âgées (création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile, allocation personnalisée d'autonomie) ;
  - les prestations légales d'aide sociale (gestion du revenu de solidarité active) ;
  - la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
  - l'insertion et l'emploi ;
  - les dispositifs de lutte contre l'exclusion et en particulier pour le maintien et l'accès dans le logement (FSL) ;
- ◇ l'ingénierie pour le compte des communes et EPCI ;
- ◇ la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, le soutien aux actions éducatives ;
- ◇ la construction et l'entretien du réseau routier départemental ;
- ◇ l'éducation populaire, la culture, le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales (compétences partagées) ;
- ◇ l'action en matière d'aménagement et le développement équilibré des territoires ;
- ◇ l'environnement (eau, protection des espaces naturels...) ;
- ◇ la sécurité sanitaire et environnementale, à travers les laboratoires départementaux d'analyses ;
- ◇ l'aménagement numérique du territoire ;
- ◇ le Plan départemental d'Action pour le logement et l'Hébergement des personnes défavorisées PDALHPD (Politique départementale Habitat et Fonds Solidarité Logement) ;
- ◇ etc

Dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale, il peut contribuer au financement de projets sous maîtrise d'ouvrage de communes ou de leurs groupements (EPCI à fiscalité propre) et met à disposition des communes ou EPCI ne disposant pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences une assistance technique dans les domaines de la protection de la ressource en eau, de l'assainissement, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le Département du Gers intervient pour un développement dynamique durable et solidaire de son territoire dans la mesure de ses nouveaux champs de compétences.

## Les modalités d'élaboration du rapport de développement durable

Le rapport Développement Durable doit faire un bilan des politiques, programmes et actions conduits par le Département, relatifs au développement durable, que ce soit en termes de politiques territoriales ou en interne, dans le fonctionnement de la collectivité.

Au-delà d'un simple état des lieux, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques.

Le rapport a l'ambition de valoriser la politique engagée en faveur d'un développement plus durable et plus solidaire, d'en mesurer les progrès déjà réalisés, et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter les politiques à venir. À cette fin, ce document est présenté lors des débats d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être construit selon les cinq finalités et les cinq éléments de méthode.

Le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise « concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable :

- ◇ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'air,
- ◇ la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- ◇ la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations,
- ◇ l'épanouissement de tous les êtres humains,
- ◇ le développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables,

Les cinq éléments de méthode sont :

- ◇ la participation des acteurs,
- ◇ l'organisation du pilotage,
- ◇ la transversalité de l'approche,
- ◇ un dispositif d'évaluation partagé,
- ◇ une stratégie d'amélioration continue.

## Éléments de méthode pour la lecture du document

---

Le rapport présenté est structuré en deux parties distinctes :

- ◇ un premier bilan relatif à la prise en compte des principes du développement durable dans les pratiques internes de la collectivité, qu'elles relèvent de la gestion du patrimoine ou du fonctionnement interne (2-LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE);
- ◇ une deuxième partie relative aux politiques, programmes et dispositifs mis en œuvre sur le territoire (3-STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE).

Chaque partie présente, dans un premier temps, les actions conduites et dans un second temps un bilan des actions sous l'angle développement durable.

Les axes d'amélioration qui ressortent de cette analyse, relatifs aux politiques territoriales et au fonctionnement de l'institution font l'objet de la troisième partie du document (4-BILAN ET PERSPECTIVES).

Ce rapport s'adresse aux élus, aux directeurs et agents. Son objectif n'est pas seulement de rendre compte avec neutralité de l'implication du Département dans la démarche de développement durable, mais également de susciter le débat et solliciter la prise en compte du développement durable dans les DOB.

Chaque service est responsable des effets qu'il produit, l'action doit être guidée par un objectif de transformation, de transition vers un modèle pérenne.

L'ensemble des Directions et responsables de projets ont contribué à la production de ce rapport, qui sera présenté à l'Assemblée départementale lors du débat budgétaire de février 2023.

# 1. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

L'éco-responsabilité est inscrite depuis 2008 dans le fonctionnement interne de la collectivité et de nombreuses actions ont été mises en place.

Le Bilan Carbone® « Patrimoine et services » de la collectivité adopté en 2010 a montré que les déplacements de personnes (dont les agents pour leurs déplacements professionnels et domicile travail) sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (32 % du bilan).

Les 2 agendas 21 successifs incluaient des mesures destinées à favoriser l'éco-responsabilité.

## 2.1. ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

### 2.1.1. Gestion du patrimoine

#### Economies d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Avec plus de 305 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, le patrimoine du Département constitue un important gisement d'économies d'énergie et de réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le patrimoine et les services dispensés par le Conseil Départemental regroupent en 2021 les postes d'émission de gaz à effet de serre suivants :

- ◇ Le poste de « l'administration générale » qui comprend le bâtiment principal du Département, la pouponnière, la résidence, le garage, le bâtiment les Colonnes, le bâtiment bois, le Carmel, le foyer Lapeyrère, les ateliers, et également les archives annexes (avenue de la 1<sup>ère</sup> Armée), le bâtiment de stockage de « La Réthourie » ;
- ◇ Le poste des « services techniques » qui regroupe le Service du Parc Départemental, les 4 SLA - Service Local d'Aménagement, ainsi que les Subdivisions d'Exploitation & les Points d'Appuis, les écluses, le local Baïse (loué pour les éclusiers), la Maison éclusière de Graziac, le Domaine du Moura et son moulin et la plateforme « Bois Energie » de Saramon ;
- ◇ Le poste « logement » qui regroupe les logements de fonction associés aux collèges, ainsi que ceux présents aux archives, à la Médiathèque et à l'ancien laboratoire d'Eauze ;
- ◇ Le poste « culture », qui comprend l'Abbaye de Flaran, l'espace d'art contemporain « Memento », la Médiathèque Départementale, les Archives Départementales, les cinémas de Condom, Fleurance, l'Isle Jourdain, Mirande et Vic-Fezensac ;
- ◇ Le poste des « équipements sociaux » qui regroupe les 6 MDS - Maisons Départementales des Solidarités, ainsi que leurs antennes locales « Pôles d'Action Sociale » et « Permanences d'Action Sociale », les Centres de Santé Sexuelle, la PMI (Protection Maternelle et Infantile), la prévention santé vaccination, le SAE (Service d'Assistance Éducative), l'UFAS (Unité de Formation, d'Agrément et de Suivi des assistants familiaux et de l'adoption) ;



- ◇ Le poste « enseignement » qui intègre l'ensemble des 20 collèges publics du département et leurs annexes (gymnase, dojo, internat, service de restauration collective, ...), les deux cités scolaires de Nogaro et de Lectoure, administrées par la Région, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, ainsi que le Centre d'Information et d'Orientation ;
- ◇ Il existe d'autres bâtiments, pour lesquels le Département détient toujours les droits et obligations du propriétaire : Innoparc à Auch mis à disposition de Gers Développement, la gendarmerie de Mauvezin, la Maison du Tourisme à Auch, mise à disposition de CDT Destination Gers, ainsi que les locaux occupés par la Mission Locale pour l'Emploi à Auch.
- ◇ Le poste « annexes » qui regroupe le Centre thermal de Castéra-Verduzan, le site gersois de Public Labos d'Auch, le circuit Paul Armagnac de Nogaro, le Centre de vacances Oxygers à Arreau et sa salle Hors Sac de Peyresourde ;

Le Département est propriétaire de 706,48 hectares de forêts répartis sur 14 massifs. Le document d'aménagement forestier, élaboré avec l'ONF (gérant de la forêt par convention), permet d'avoir un plan pluriannuel de gestion et garantit une gestion durable des massifs. Ce document poursuit trois objectifs :

- ◇ Une fonction écologique : la forêt est certifiée PEFC gestion durable depuis 2006 en participant à la préservation de la biodiversité et au stockage de carbone ;
- ◇ Une fonction sociale : la forêt est voulue comme un espace partagé entre les différents utilisateurs ;
- ◇ Une fonction économique : la forêt produit du bois via le programme des coupes à réaliser annuellement en fonction de l'état sanitaire des peuplements. Une partie de cette ressource alimente les chaudières bois de nos collègues (Miélan, Mirande et F. Héritier à l'Isle Jourdain).

Le Département mène des opérations d'amélioration énergétique pour les bâtiments existants de son patrimoine. Les travaux de maintenance engagés visent tous à améliorer la performance énergétique :

- ◇ Mise en place de dispositifs de contrôle et de régulation à distance des installations (gestion technique centralisée) ;
- ◇ Isolation systématique des combles lors de remplacements de couvertures ;
- ◇ Remplacement d'étanchéités défectueuses par des complexes à forte épaisseur d'isolant ;
- ◇ Remplacement de menuiseries en fin de vie par des menuiseries thermiquement performantes ;
- ◇ Systématisation des éclairages LED lors des travaux de rénovation ou de restructuration.

**Quelques actions en lien avec le patrimoine de la collectivité et réalisées en 2021 sont décrites ci-après :**

- Reconstruction du bâtiment «Montious » au Centre de vacances Oxygers à Arreau,
- Construction de l'Agora au collège Saint-Exupéry de Condom,
- Rénovation des laveries des collèges de Condom, Mirande et Samatan,
- Prestations d'analyse de la Qualité de l'Air Intérieur dans les collèges.

## La reconstruction du bâtiment «Montious» au Centre de Vacances Oxygers à Arreau

Afin d'améliorer et de développer les conditions d'accueil au Centre de Vacances Oxygers situé à Arreau, le Département s'est engagé depuis 2017 dans une rénovation significative du site. Il s'agit d'optimiser les conditions d'hébergement et le confort pour mieux correspondre aux attentes actuelles du public.

Réalisés en plusieurs phases les travaux ont consisté :

- ◇ En 2018, au remplacement des menuiseries, à l'isolation des combles et à la rénovation des sanitaires au bâtiment « Arbizon »
- ◇ En 2019, au réaménagement et à la réhabilitation du bâtiment « Louron ».

Des études menées sur le bâtiment « Montious », le plus ancien du site, ont permis de faire état de dysfonctionnements structurels suite à des mouvements de terrain. Il a donc été décidé suite à ce diagnostic, de procéder à la démolition puis à la reconstruction du bâtiment.

S'inscrivant parfaitement dans le site de par ses proportions et son style architectural, les travaux ont

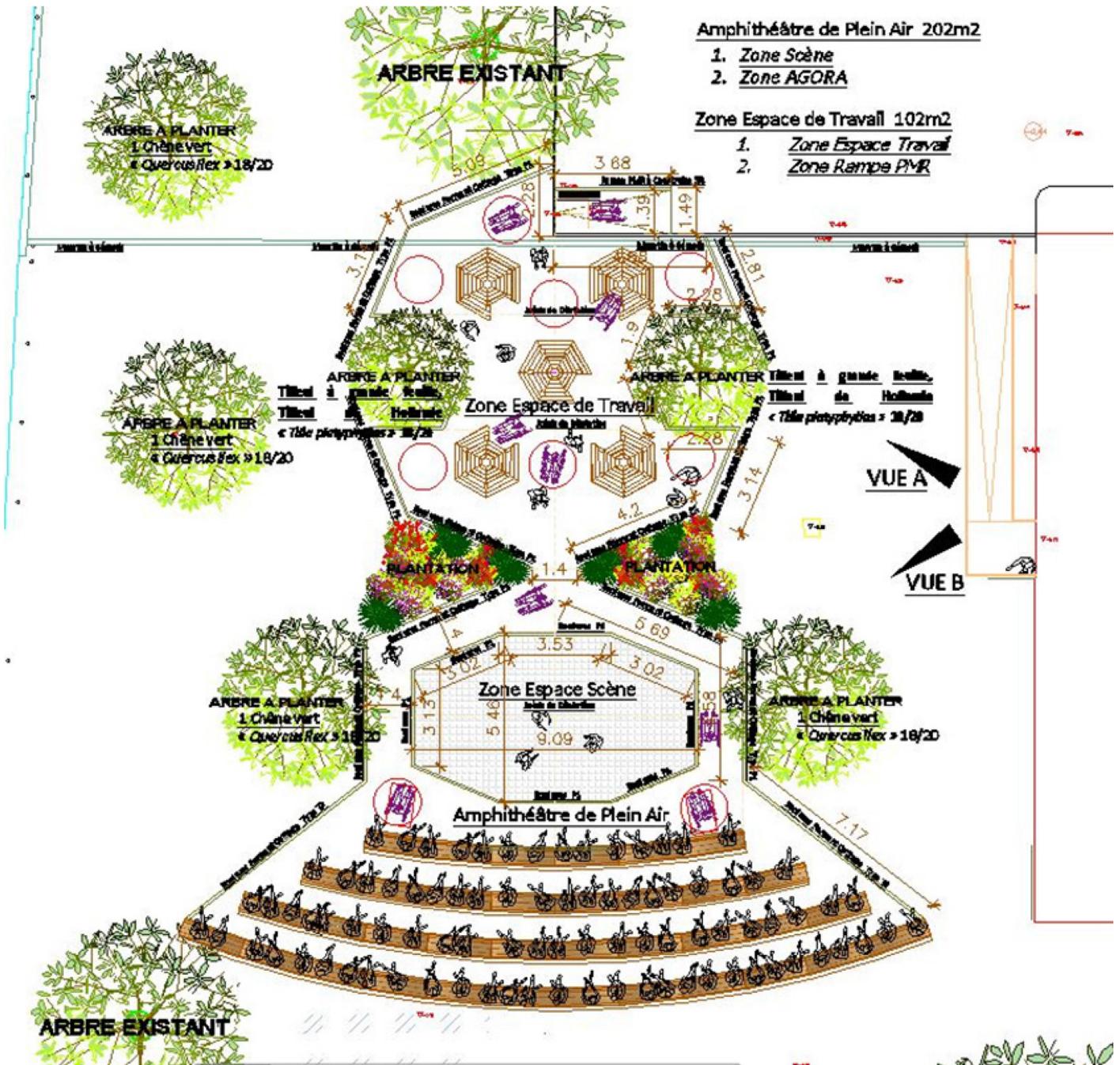
consisté à créer un nouveau bâtiment pouvant accueillir 30 personnes dont 2 personnes à mobilité réduite (PMR) comprenant :

- ◇ Au rez-de-chaussée, quatre chambres avec leur salle de bain et WC et une salle à manger donnant sur une terrasse
- ◇ Au 1<sup>er</sup> étage, cinq chambres avec leur salle de bain et WC.

Ces travaux ont débuté en octobre 2020 et se sont terminés en juin 2021 afin de permettre la mise en service de ce bâtiment dès la période estivale.







## Rénovation des laveries des collèges de Condom, Mirande et Samatan

Le Département a souhaité lancer un important chantier de rénovation des laveries et des plonges des collèges. Parmi ces derniers, 8 sont concernés et les travaux sont répartis en trois phases.

Les travaux permettront :

- ◇ La mise aux normes et l'amélioration des performances des équipements de lavage (efficacité du lavage, optimisation des consommations d'énergie et d'eau) ;
- ◇ L'amélioration de l'ergonomie des postes de travail (limiter les mouvements des opérateurs) ;
- ◇ L'amélioration de l'ambiance de travail (bruit, chaleur et hygrométrie) ;
- ◇ La mise en œuvre du tri sélectif des déchets, de dérochage frontal et de dépose plateaux ;
- ◇ L'optimisation des circuits vaisselle propre et déchets ;
- ◇ L'adaptation du local « déchets ».

En 2021, la rénovation des installations de laveries a concerné les collèges de l'Astarac à Mirande, Saint-Exupéry à Condom et François de Belleforest à Samatan.

Les travaux ont été menés durant les vacances scolaires estivales, à compter du 6 Juillet 2021 et la mise en service a été effectuée fin Août 2021 pour les 3 collèges.

En 2022, il s'agira des collèges Vert à Aignan, Pasteur à Plaisance et Simone Veil à Masseube. Enfin en 2023, les Collèges Carnot à Auch et Hubert Reeves à Fleurance bénéficieront eux aussi, de ce type de travaux.



## **Prestations d'analyse de la Qualité de l'Air Intérieur dans les collèges**

Le Département mène une politique publique d'évaluation de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les collèges gersois conformément au décret n°2015-1926 du 30 décembre 2015 qui impose la surveillance de la QAI dans les établissements recevant du public sensible.

En 2019, deux collèges (Mathalin à Auch et Fezensaguet à Mauvezin) ont été choisis comme sites pilotes afin de valider une méthodologie d'investigation.

C'est en 2021 que le déploiement s'est effectué sur l'ensemble des collèges du Département avec la mise en place de sondes (2 à 3 par site) permettant de mesurer la concentration de CO<sub>2</sub>. Ce développement s'est adapté pour tenir compte des mesures sanitaires liées au risque de pandémie CoViD-19.

A l'issue de cette expérimentation menée par Public Labo, les enregistrements démontrent la nécessité d'aérer régulièrement les locaux permettant le renouvellement de l'air intérieur et la qualité sanitaire de l'air ambiant.

Les conclusions de ces investigations permettront d'établir un rapport écrit pour chaque établissement. Ce rapport comprendra le bilan du diagnostic bâtiminaire, le rendu des interviews ainsi que les mesures de concentration en CO<sub>2</sub> et leur interprétation. Un plan d'actions à mener sera proposé et pour les situations qui le nécessiteraient, d'éventuelles adaptations des usages (révision des plannings d'occupation des salles afin d'agir sur les taux et fréquences d'occupation des locaux) seront étudiées en partenariat avec les établissements, et/ou la réalisation de travaux dans le cadre du plan pluriannuel de maintenance et d'aménagement des locaux planifiés par le Département.

Les établissements peuvent désormais mener leur propre campagne d'auto-surveillance à vocation pédagogique.

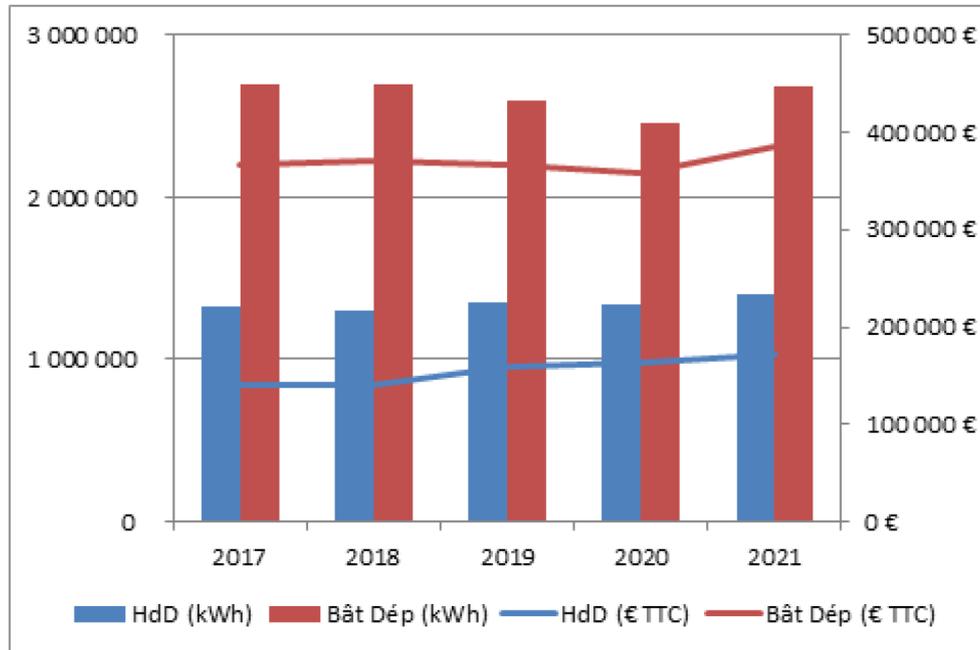
### Evolution des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments départementaux et du site principal du Département

Bâtiments Départementaux		ELECTRICITE		GAZ		EAU	
Année	DJU	Conso (kWh)	COÛT (€ TTC)	Conso (kWh PCS)	COÛT (€ TTC)	Conso (m3)	COÛT (€ TTC)
2017	1930	2 692 236	366 738,37	2 938 222	179 836,60	10 738	39 329,00
2018	1785	2 700 444	370 685,63	2 891 975	190 826,20	9 440	37 564,04
2019	1827	2 601 172	365 804,87	2 720 548	174 088,28	9 905	40 812,12
2020	1654	2 451 849	358 628,42	2 487 706	137 988,57	8 484	35 527,75
2021	1919	2 683 206	385 835,08	3 055 085	164 670,65	8 299	36 439,03
<b>MOYENNE</b>	<b>1823</b>	<b>2 625 781</b>	<b>369 538,47</b>	<b>2 818 707</b>	<b>169 482,06</b>	<b>9 373</b>	<b>37 934,39</b>

Sites du Département		ELECTRICITE		GAZ		EAU	
Année	DJU	Conso (kWh)	COÛT (€ TTC)	Conso (kWh PCS)	COÛT (€ TTC)	Conso (m3)	COÛT (€ TTC)
2017	1930	1 322 735	140 959,12	1 540 266	93 045,05	4 562	17 575,00
2018	1785	1 301 054	141 015,00	1 536 666	97 677,78	4 697	18 255,73
2019	1827	1 356 320	158 683,98	1 552 465	89 269,58	4 859	19 174,52
2020	1654	1 332 721	164 182,30	1 502 125	72 565,20	3 863	15 367
2021	1919	1 406 159	172 500,56	1 853 354	88 576,94	3 909	15 532,39
<b>MOYENNE</b>	<b>1823</b>	<b>1 343 798</b>	<b>155 468,19</b>	<b>1 596 975</b>	<b>88 226,91</b>	<b>4 378</b>	<b>17 180,85</b>

Évolution des consommations de fluides (eau, électricité, gaz)  
 en 2021 par rapport aux 4 dernières années (2017-2018-2019-2020) :

### Évolution de la consommation électrique

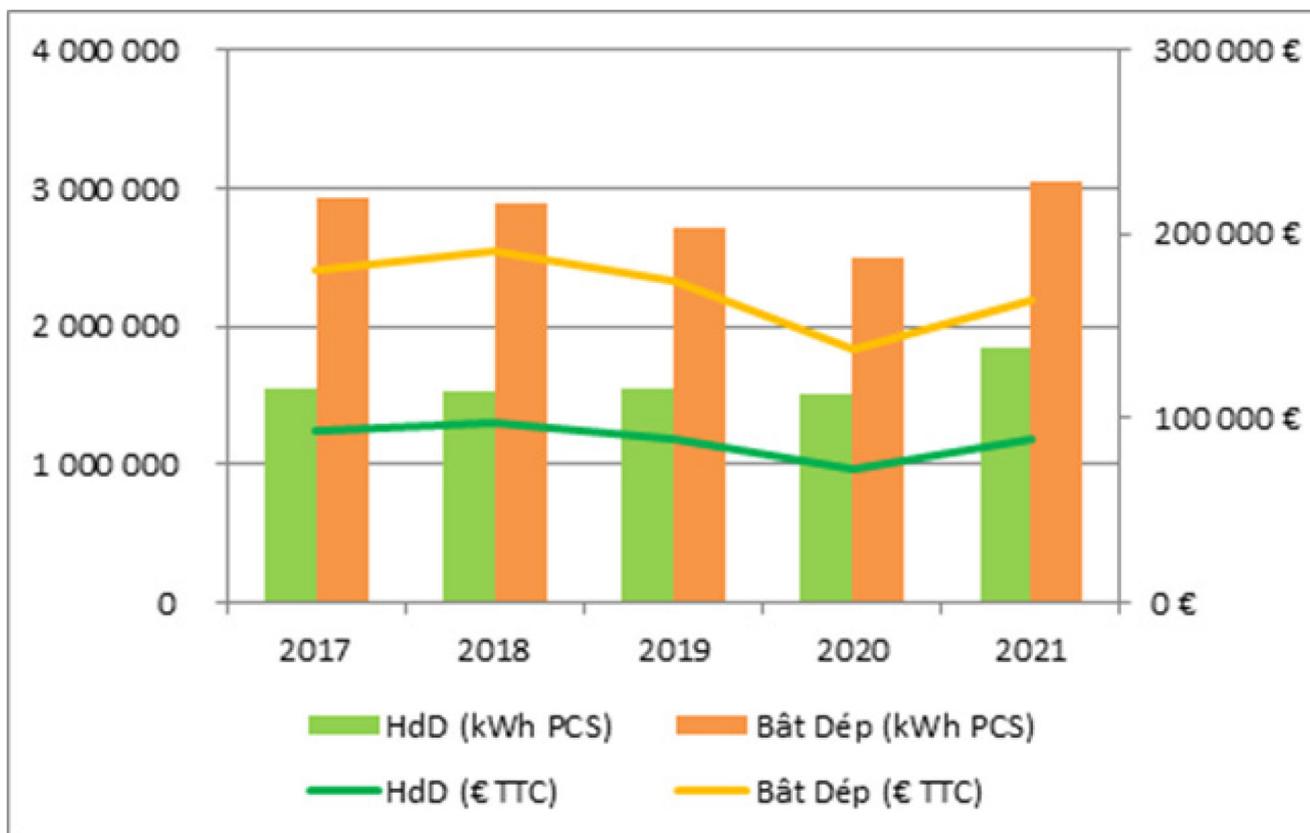


Concernant **l'électricité**, l'évolution des volumes consommés est relativement stable en volume et en année comparable, c'est-à-dire hormis 2020 durant laquelle les périodes successives de confinement ont impacté le niveau d'usage des locaux.

En revanche, il est à noter que le coût de cette énergie est en progression constante, lié aux premiers impacts du coût de l'énergie apparus dès 2021, prémices des hausses économiques attendues pour 2022 et 2023.

La mise en service courant 2023 de notre parc de production photovoltaïque devrait juguler ces tendances haussières en réinjectant directement la production locale au plus proche de nos besoins.

### Évolution de la consommation de gaz



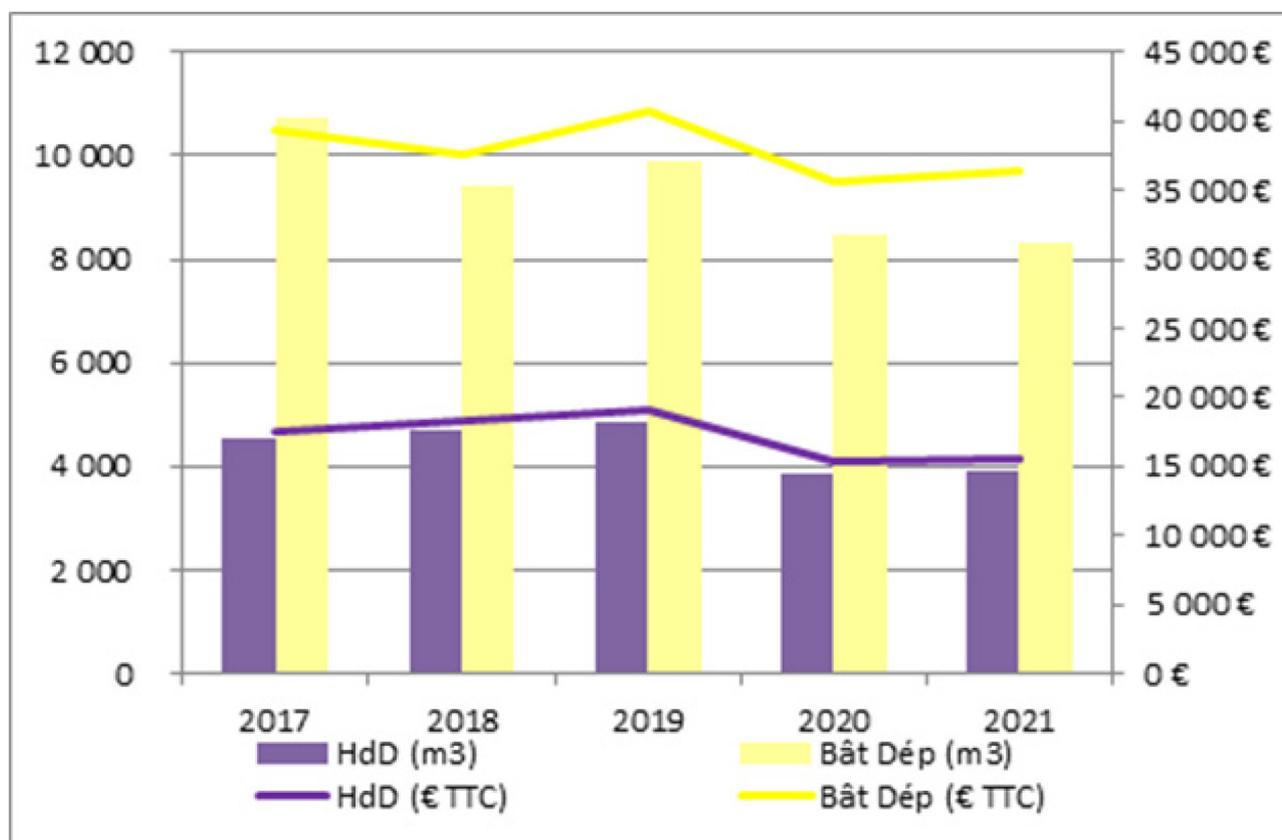
Concernant le suivi des consommations en **gaz** liées aux installations de chauffage, il est à noter qu'après une succession d'années 2018-2019-2020 plutôt favorables, car relativement peu froides, l'année 2021 a été sensiblement aussi froide que l'année 2017 ; explicitant partiellement les hausses constatées par rapport à 2019 et 2020 et leurs périodes successives de confinement impactant le niveau d'usage des locaux.

Une analyse plus fine des consommations tend également à montrer l'impact de l'extinction plus tardive (+10 jours) et du démarrage plus précoce (+15 jours) des installations de chauffage.

Dans une proportion également importante, apparait la réouverture au public, en 2021, de la salle d'exposition des Archives Départementales dont les installations de traitement d'air n'ont pas été améliorées lors des travaux conséquents aux Archives Départementales en 2017. Ainsi, les installations ne garantissent pas un rendement thermique satisfaisant, nécessitant le fonctionnement de la climatisation pour maîtriser l'hygrométrie des espaces et le réchauffage de l'air ainsi traité avant soufflage dans les locaux d'exposition pour en garantir le niveau de température conforme à la conservation des expositions.

Ce point singulier devra bénéficier d'une attention particulière dans le cadre de la politique de sobriété énergétique conduite par le Département

### Évolution de la consommation en eau



Concernant la consommation en **eau potable**, la diminution des consommations constatée depuis plusieurs années est représentative des efforts consentis par notre Collectivité, au suivi de ses réseaux d'adduction et aux divers travaux menés en vue d'en résorber les fuites dès leur signalement par les fournisseurs.

Par ailleurs, la généralisation du télétravail pourrait être également un gisement d'économie de ressource en eau ; son impact restera à évaluer dans les années à venir.

Il est à noter que 2020 ne saurait être une année de référence car les périodes successives de confinement ont impacté le niveau d'usage des locaux et donc la consommation en eau potable, tant pour les besoins sanitaires que pour la boisson.

## 2.1.2. Fonctionnement de la collectivité

### Dématérialisation des procédures internes à la collectivité

Depuis 2012, la dématérialisation des procédures (notes administratives, rapports des assemblées, marchés publics, pièces comptables transmises à la paierie départementale, télétransmissions au contrôle de légalité,...) et la diffusion par voie électronique permettent d'éviter de nombreux déplacements et d'économiser les consommables papiers et informatiques.

Depuis 2016, le volet dématérialisation s'est développé sur l'ensemble des activités de la Direction Ressources Humaines (prestations sociales, paye, instances paritaires...)

En 2020, la dématérialisation de l'entretien professionnel des agents de la collectivité a démarré avec succès.

En 2021, le processus a continué avec la dématérialisation des bulletins de salaire via un coffre-fort numérique.

Au niveau des Applicatifs Finances :

- ◇ dématérialisation des échanges de flux financiers vers le Trésor Public et notamment de l'ensemble des pièces justificatives ;
- ◇ dématérialisation totale des pièces justificatives annexées aux mandats de dépenses et aux titres de recettes ;
- ◇ les documents budgétaires (Compte Administratif, Budget Primitif, Décision Modificative) sont transmis sous format dématérialisé au Contrôle de Légalité et à la paierie départementale ;
- ◇ à compter de 2017 et de manière progressive, réception des factures et des titres de recettes, sous format électronique, par le biais de la plateforme nationale CHORUS PRO. L'objectif fixé par l'Etat était qu'au 1er Janvier 2020, toutes les factures émises par des fournisseurs privés et publics quelles que soient leurs tailles, le soient au format électronique. L'objectif de 100% de transmission des factures de façon dématérialisée à la collectivité départementale n'est pas encore atteint, mais la sensibilisation régulière des partenaires permet de s'en rapprocher.

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2018, la réglementation impose la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur à 40 000€HT. Afin de répondre au mieux à la réglementation, une plateforme départementale a été mise en œuvre en 2018 en partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers pour d'une part les besoins propres du Conseil Départemental mais aussi pour l'ensemble des entités publiques du territoire soumises au code de la commande publique des marchés publics.

Dans cette optique de transformation numérique de la commande publique, le Département a également rendu obligatoire la signature électronique de ses marchés publics depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, permettant ainsi d'établir une cohérence d'ensemble de la procédure, en évitant la rupture de la chaîne de dématérialisation que constituerait une signature manuscrite.

Pour répondre à cette exigence la collectivité a doté de certificats RGS EIDAS/3 étoiles ses agents afin de leur permettre de signer de façon sécurisée les documents.

Depuis plusieurs années, la mise en place d'une solution de « Cloud d'Entreprise », <https://cloud.gers.fr>, a permis de faciliter les échanges dématérialisés de documents entre les services et les partenaires extérieurs.

La collectivité s'est lancée dans la dématérialisation des saisies et des remboursements des frais de déplacements des élus et des agents. Pour ce faire :

- ◇ un 1<sup>er</sup> logiciel, développé en interne, est utilisé par l'ensemble des élus conseillers départementaux ;
- ◇ un 2<sup>ème</sup> logiciel, aussi développé en interne, est utilisé par les agents de la collectivité.

Le Service Commande Publique procède de façon dématérialisée à l'envoi des convocations, des rapports des CAO et PV aux élus membres des commissions. Les CAO se tiennent en mode hybride (présentiel / distanciel).

La dématérialisation se poursuit chaque année et s'étend à de nouvelles procédures.

Elle présente les avantages de la sécurisation des échanges de données sensibles et de la rapidité de traitement de l'information et ce grâce notamment au déploiement du parapheur électronique.

En 2021, la dématérialisation et la numérisation des processus métiers s'est poursuivie avec :

- ◇ des téléservices agents visant la mise en place de formulaires RH en ligne avec validation et information des différents acteurs concernés,
- ◇ la mise en œuvre d'une Gestion Electronique de Documents (GED) concernant les usagers du service Logement Urbanisme Habitat et incluant une connexion avec le logiciel Solis-FSL,
- ◇ le déploiement d'une solution de télétransmission entre le Département et les associations d'aide à domicile pour les plans d'aides APA, PCH et les aides ménagères (logiciel Solis-SAD).

## QUELQUES CHIFFRES 2021

9 marchés de travaux du Département ont fait l'objet de clauses sociales. Cela représente 1001 heures d'insertion à réaliser. Le compte-rendu de la facilitatrice des clauses sociales montre que la plupart des entreprises attributaires sont allées au-delà du nombre d'heures d'insertion demandé et qu'elles sont satisfaites des heures effectuées.

Le profil des bénéficiaires des clauses est assez varié, on y trouve notamment beaucoup de bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans.

Pour cette action, le Pôle Gersois de l'Economie Sociale et Solidaire a bénéficié de crédits du FSE pour 24 500 € au titre du Pacte Territorial pour l'Insertion.

## Optimisation des équipements

Le parc informatique et le parc automobile sont optimisés pour favoriser les économies d'énergies et réduire les émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, 2021 a vu le déploiement de 220 PC portables en remplacement des équipements existants obsolètes, 134 écrans et acquisition/renouvellement de 119 smartphones.

### Dans le cadre du renouvellement du parc informatique, copieurs et téléphonie :

- ◇ Depuis 2017, centralisation des dispositifs d'impression dans les services à travers la mise en place de copieurs multifonctions et de l'impression sécurisée. Après une baisse significative la première année des consommations papiers, enveloppes et consommables, une nouvelle diminution moins marquée en 2019, la situation semble être stabilisée sur un plateau de consommation et les écarts constatés (- 16,5% en volume de travaux) par l'atelier de reprographie apparaissent plus vraisemblablement liés à la pandémie. En 2021, acquisition de 22 copieurs multifonctions supplémentaires. On constate une hausse de 18% de consommation de papier blanc par rapport à l'année dernière, une augmentation de 10% du nombre de tirage à hauts volumes et une légère baisse des copies couleurs au profit des copies noir et blanc. Ces augmentations sont liées à une reprise logique d'activité post confinement.
- ◇ Développement des techniques alternatives pour réduire les déplacements des agents (visioconférence, prise de main à distance, renouvellement de la flotte de téléphones portables par des smartphones) et des prestataires (maintenance à distance) particulièrement utiles en 2020 pour le fonctionnement du Plan de

Continuité d'Activité (PCA) de la Collectivité durant lequel 700 agents ont été placés en situation de télétravail. Développement des solutions de travail collaboratif entre groupes de personnes internes à la collectivité mais aussi avec les partenaires externes.

Pour le parc automobile, dès 2012 le Conseil Départemental a souhaité favoriser une utilisation moins polluante et plus responsable de la voiture. Les achats ont été orientés vers des véhicules faiblement consommateurs d'énergie et adaptés aux usages : des véhicules hybrides pour les déplacements des élus, des véhicules électriques pour les plus courts déplacements (navette courrier...).

Une partie du parc automobile est renouvelée chaque année et des critères environnementaux sont considérés lors des achats de nouveaux véhicules : véhicules émettant le moins possible de CO<sub>2</sub> par km. Deux Zoé électriques sont affectées au pool autopartage, deux autres en MDS (Nogaro et Auch), et un VUL électrique type Kangoo est affecté au service du courrier.

En 2014, le Conseil Départemental a décidé de basculer vers une flotte de véhicules légers 100 % essence en adoptant un nouveau PPI. A cet effet, fin 2022, il n'y aura plus de « véhicules légers » à motorisation diesel.

## Initiatives en faveur de la réduction des émissions de GES liées aux déplacements

### Vélos électriques pour les services

Les premiers vélos de service classiques circulent depuis 2010. En 2012, une expérimentation de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) a été menée et a donné des résultats positifs.

En 2020, le Conseil Départemental compte 10 VAE.

La répartition s'établit comme suit :

- ◇ 2 sur le site principal du Département (DTDD, garage/autopartage)
- ◇ 3 au Service du Parc Départemental
- ◇ 1 à la Médiathèque à Auch

- ◇ 2 à la MDS d'Auch
- ◇ 1 à la MDS de Nogaro (antenne de Vic-Fezensac)
- ◇ 1 à la MDS de l'Isle-Jourdain

Ces vélos sont entretenus par le Parc Départemental et des modalités de gestion adaptées ont été mises en place avec chaque site utilisateur.

L'absence de procédure engagée pour la remontée des kilomètres effectués ne permet pas d'évaluer les impacts de leur utilisation.

### Rationalisation de l'utilisation des véhicules de services et promotion du covoiturage

Le choix a été fait de mettre en place des outils pour favoriser une utilisation optimale des véhicules de services: le logiciel Résaweb est fonctionnel depuis 2012 pour la flotte en auto-partage du site principal du Département. Cette gestion centralisée permet l'amélioration du suivi et de l'entretien des véhicules (réglage fin des moteurs, maintenance préventive, carnets de bord, suivi du gonflage des pneus...). En outre, le système de réservation systématique et les modalités qui l'accompagnent (personnels gestionnaires, messages d'alerte, sensibilisation...) favorisent le covoiturage.

En 2014 et 2015, le dispositif a été étendu à des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) devenues les MDS : Mirande, Auch, Condom, Nogaro, Isle Jourdain, Fleurance.

En 2020, 17 véhicules composent le pool auto-partage du site principal du Département et sont gérés par Résaweb.

### Visioconférences

Aux quatre salles déjà installées en 2019, trois autres équipements de visioconférence ont été déployés en 2020 dans le bâtiment HQE, au foyer Ludovic Lapeyrère et au bâtiment principal du Département (salle 4).

En 2021, 29 autres salles de réunion/bureaux ont été équipés d'un dispositif de visioconférence performant.

On dénombre pas moins de 4000 visio-conférences organisées à l'initiative d'agents de la collectivité.

### Formations

Depuis la crise sanitaire, de plus en plus de conférences, formations se déroulent à distance.

### Télétravail

Après un an d'expérimentation, le dispositif télétravail a été ouvert pour l'ensemble des agents.

234 agents sont en télétravail.

Ce dispositif permet aux agents de réduire les trajets domicile / travail et ainsi réduire l'utilisation des véhicules.

## 2.2. ANALYSE DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'air

Les actions 2021 suivantes permettent de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> :

- ◇ La poursuite des actions d'optimisation énergétique des bâtiments et leur rénovation thermique ;
- ◇ Les prestations d'analyse de la qualité de l'air dans les collèges ;
- ◇ La renaturation des cours des collèges ;
- ◇ L'optimisation des équipements avec notamment des véhicules de service plus performants et moins polluants ;
- ◇ Le développement du télétravail et la mise à disposition de salles équipées de systèmes de visio conférences (29 nouvelles salles équipées en 2021).

Le dispositif « Éco-énergie tertiaire » va imposer des réductions importantes des consommations énergétiques dans des bâtiments à usage tertiaire (>1000 m<sup>2</sup>) : - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à 2010 (en kWh/m<sup>2</sup>.an d'énergie finale).

Ce dispositif est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du décret tertiaire, il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers, etc.

La première échéance de déclaration des données de consommation a été reportée du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022 puis au 31 décembre 2022.



### Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

En 2021, certaines actions permettent de réduire l'impact des activités de la collectivité sur la consommation de ressources naturelles et notamment :

- ◇ La poursuite de la dématérialisation en lien avec divers partenaires et structures ;
- ◇ L'optimisation des équipements informatiques (réduction des consommables).



### Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Le Conseil Départemental intègre la prise en compte de critères de cohésion sociale et de solidarité dans son fonctionnement à travers l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics. En 2021, 735 heures d'insertion au profit de bénéficiaires du RSA et de jeunes de moins de 26 ans.



### Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains

En 2021, la rénovation de laveries améliore l'ergonomie et l'ambiance des postes de travail (bruit, chaleur, humidité), la construction d'une Agora permet la tenue d'événements en extérieur y compris de cours, des prestations de maîtrise d'oeuvre ont été réalisées pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques de parkings.



### Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Chaque Direction, sous la responsabilité de son DGA, doit mettre en œuvre l'éco-responsabilité dans son fonctionnement et ses investissements.

Chaque euro dépensé devrait idéalement être converti en émissions ou réductions de CO<sub>2</sub> et en impact écologique à partir d'un « budget vert ».

Par-delà les missions existantes, il revient aux collectivités de mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux défis environnementaux, dans un cadre budgétaire contraint.

Dans ce contexte, la budgétisation verte peut utiliser le pilotage financier et stratégique de la transition écologique.



## 2.3. ANALYSE AU REGARD DES ELEMENTS DE DEMARCHE

Le préalable indispensable à la construction d'une démarche est la définition d'une politique : quelle est la politique environnementale souhaitée ?

Organisation, pilotage, tableaux de bord, ... découleront de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

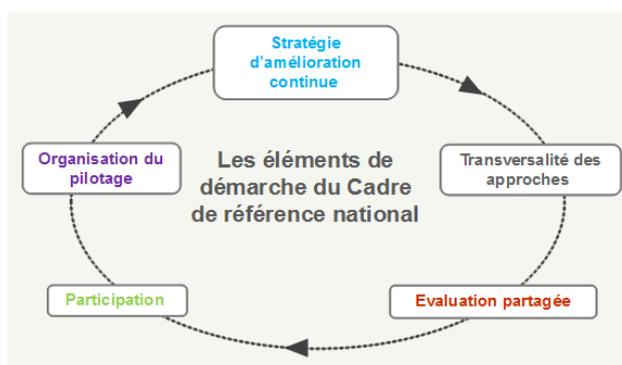
### Participation

La mise en œuvre de la politique environnementale interne du Département nécessite la contribution de tous les agents. Pour cela, des actions de sensibilisation et de concertation sont à mener.

### Organisation du pilotage et transversalité

L'organisation du pilotage constitue un élément essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du Département.

Ce pilotage et sa transversalité restent à redéfinir (objectifs, moyens, échéances, indicateurs de suivi, etc).



### Evaluation

La gestion des projets menés par le Conseil Départemental nécessite des évaluations régulières. Une évaluation annuelle obligatoire est formalisée par la rédaction du présent rapport sur la situation en matière de développement durable.

Cependant, afin de rendre cette évaluation plus efficiente, elle devrait correspondre à l'analyse des indicateurs de suivi (au regard d'objectifs quantitatifs et qualitatifs) du plan d'actions interne.

Cette évaluation serait également à simplifier par la définition et la systématisation d'un processus de collecte des données.

Elle pourrait également être mise en lien avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre et les données nécessaires correspondantes.

### Stratégie d'amélioration continue

L'éco-responsabilité concerne tous les services du Conseil Départemental, elle doit être contributive.

Une fois l'organisation du pilotage et de l'évaluation en place, la démarche d'amélioration continue pourra être mise en œuvre dans l'esprit de la norme ISO 18091.

Cette norme vise à aider les autorités locales à maintenir un haut niveau de service tout en soutenant la durabilité. Elle est la toute première norme ISO s'adressant au secteur public. Elle donne des lignes directrices pour appliquer une démarche ISO 9001 au niveau d'une collectivité locale, en tenant compte du contexte dans lequel celle-ci œuvre.

## 3. STRATEGIES ET ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE

### 3.1. ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES TERRITOIRES

**Les fiches actions présentées ci-après ont été rédigées par les services du Conseil Départemental du Gers.**

- Fiche 1 : Développement des énergies renouvelables
- Fiche 2 : Techniques d'entretien et de travaux des routes : économies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre
- Fiche 3 : Préservation et restauration de la biodiversité, des zones naturelles et des continuités écologiques
- Fiche 4 : Développement de la filière agricole biologique
- Fiche 5 : Réduction et valorisation des déchets
- Fiche 6 : Lutte contre la précarité énergétique
- Fiche 7 : Sensibilisation et mobilisation des citoyens à la transition énergétique et écologique
- Fiche 8 : Accompagnement des collectivités vers la transition énergétique et écologique
- Fiche 9 : Accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de planification territoriale
- Fiche 10 : Insertion sociale et professionnelle
- Fiche 11 : Accès à des pratiques sportives et de loisirs, à la culture et au tourisme, pour tous les publics
- Fiche 12 : Accès au numérique
- Fiche 13 : Démocratie participative

# FICHE 1 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES



## 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département du Gers s’est engagé sur la voie de la transition énergétique, pour devenir un territoire à énergie positive.

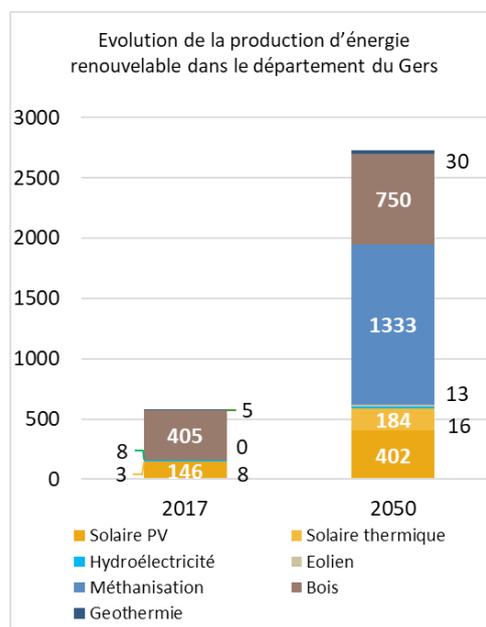
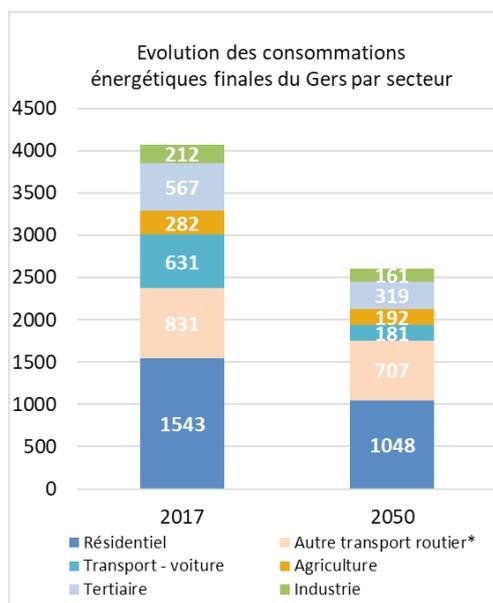
L’étude externalisée et remise par le bureau d’études en 2021 met en évidence la possibilité pour le Gers de devenir un territoire à énergie positive en réduisant ses consommations de 36%, tous secteurs confondus, et en multipliant par cinq ses productions d’énergies renouvelables.

Les élus départementaux ont délibéré le 16 avril 2021 en faveur d’une stratégie portée principalement par les trois engagements suivants :

- ◇ Accélérer la transition énergétique du territoire ;
- ◇ Proposer un programme d’actions pour un modèle de développement énergétique sobre et pérenne, rapprochant production renouvelable et consommation ;
- ◇ Créer les conditions favorables pour que les revenus financiers des projets d’énergies renouvelables restent au maximum sur le territoire et soient réinvestis dans les transitions énergétiques, écologiques et solidaires.

Les élus ont priorisé les actions suivantes permettant de contribuer pour une part non négligeable à l’atteinte de ces objectifs :

- ◇ Le développement d’une ingénierie départementale de déploiement de projets de transition énergétique,
- ◇ Le développement et la structuration de la filière bois énergie sur le territoire avec la création d’une structure pour en assurer le pilotage,
- ◇ Le développement de la mobilité bioGNV sur le territoire,
- ◇ L’aménagement de nouveaux itinéraires cyclables,
- ◇ Le lancement d’un contrat expérimental d’achat groupé d’énergies pour sécuriser le déploiement de projets locaux de production d’énergie renouvelable avec la création d’une Communauté d’énergie renouvelable avec acteurs locaux et citoyens,
- ◇ La création d’une structure publique d’investissement dans les projets d’énergie renouvelable du territoire.



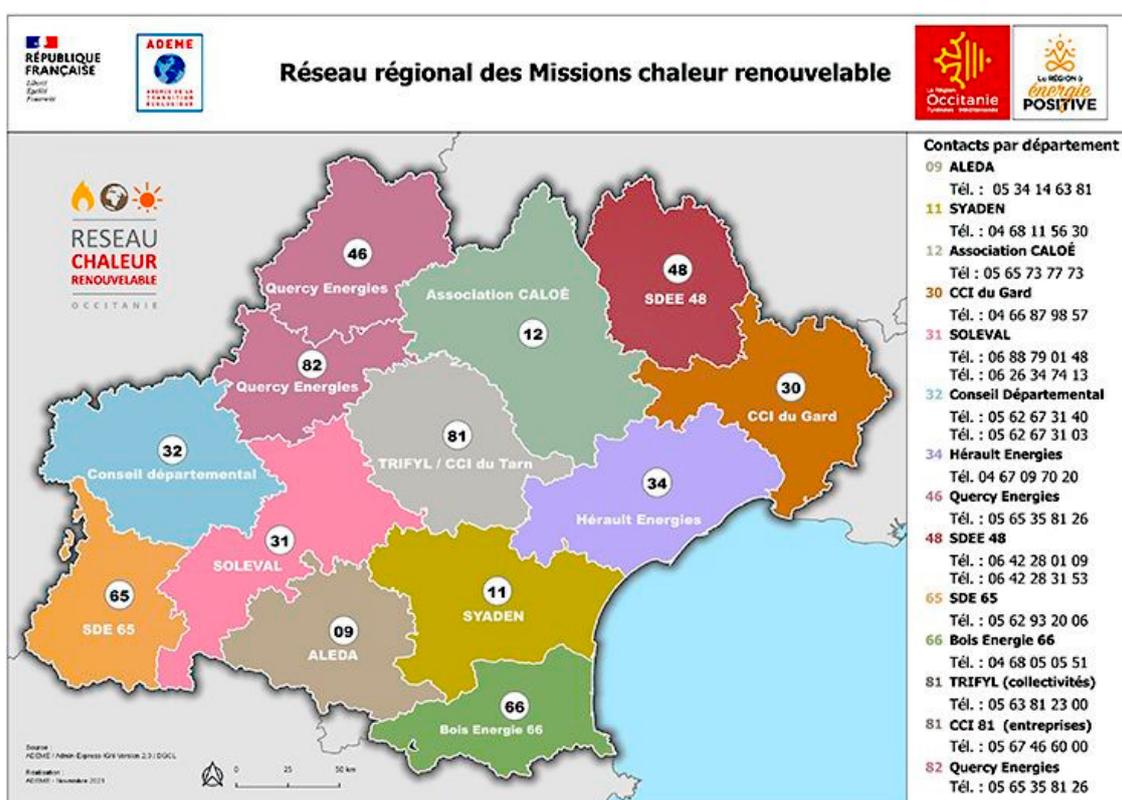
## 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

### Mission Chaleur renouvelable

Le CD32 assure depuis 2021 la mission Chaleur renouvelable, avec une animatrice et un opérateur dédiés. Cette mission permet d'accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics du territoire dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques telles que le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique (conseils objectifs et gratuits, études d'opportunité technique et économique, accompagnement à la mise en œuvre de projets, conseils juridiques et financiers, suivi des installations en fonctionnement, structuration des filières d'approvisionnement bois énergie, ...).

Cette mission est financée par l'ADEME et la Région.

CONTACT : [chaleurrenouvelable@gers.fr](mailto:chaleurrenouvelable@gers.fr)  
Estelle DANELON 05.62.67.31.03 /  
07.85.56.95.55  
Jean-Michel MIVIERE 05.62.67.31.40



### Bois énergie

En 2021, le Conseil Départemental :

- ◇ a alimenté (en totalité à partir de sa propre ressource bois) les chaufferies bois des 3 collèges gersois (Mirande, Miélan, Françoise Héritier à l'Isle-Jourdain) ;
- ◇ a produit environ 270 tonnes vertes de plaquettes bois énergie à partir de la taille des lisières des routes départementales (17 km, cantons Adour-Gersoise et Grand-Bas-Armagnac) stockées sur sa plateforme de Saramon ;
- ◇ a externalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois commune au collège et au lycée professionnel de Samatan.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

#### Bois énergie

- ◇ Consommation d'environ 180 tonnes de plaquettes sèches en 2021 pour les chaufferies bois des collèges de Mirande, Miélan et Françoise Héritier à l'Isle-Jourdain.
- ◇ Réduction d'environ 200 t équivalent CO<sub>2</sub> en 2020 (par la substitution de plus de 700 MWh d'énergies fossiles).

### 4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

La production de plaquettes bois énergie nécessite de nombreuses prestations différentes. Ces prestations (coupe, broyage, criblage, manutention, transport, travaux forestiers, ...) sont réalisées par des entreprises locales.

En 2021, un audit externe a été effectué dans le cadre de la labellisation Q-BEO (Qualité Bois Energie Occitanie) de la plateforme bois énergie de Saramon. Les plaquettes produites sont conformes à la norme ISO 17225 avec une granulométrie P31S F05. La gestion de la plateforme respecte le cahier des charges de la démarche Q-BEO.

Cf vidéo et page dédiée :

<https://cit2e.gers.fr/gers-energie-positive/filiere-bois-energie>





## FICHE 2 : TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DES ROUTES : ECONOMIES D'ENERGIE ET REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département du Gers dispose d'un patrimoine routier important (3 559 km), dont la gestion est assurée par les services de la Direction Déplacements Infrastructures avec comme objectif la sécurité et la qualité de ce réseau.

Dans le cadre de son agenda 21 puis de ses engagements en matière de développement durable, le Gers mène des actions de modernisation et de rénovation de son réseau routier encadrées par une politique volontariste d'entretien basée sur l'emploi de techniques dites à froid et sur l'utilisation de mélanges bitumineux fabriqués à base de matériaux de recyclage.

Ses actions s'intègrent pleinement dans la préservation des ressources naturelles, l'économie d'énergie, la valorisation des déchets bitumineux issus de travaux routiers et l'abaissement des émissions de gaz à effet de serre.

### 2 - DESCRIPTION / ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux routiers peuvent être limitées en diminuant les prélèvements de ressources (matériaux), en réduisant la production de déchets et en valorisant le recyclage.

Ainsi, depuis 2012, le Département mène une action spécifique visant à réduire les températures et à introduire des matériaux de recyclage dans les travaux d'entretien des chaussées des routes départementales.

### 3 - RÉSULTATS OBTENUS

Les techniques d'entretien des couches de roulements sont définies en fonction de la catégorisation du

réseau et du trafic supporté. Le réseau secondaire est entretenu avec la technique des enduits superficiels d'usure (ESU). Les réseaux secondaire et principal sont traités en fonction des trafics PL avec les techniques des mélanges bitumineux à froid (GE et BBE semi tiède) et des enrobés bitumineux tièdes (BB).

Les ESU, totalement réalisés à base d'émulsion de bitume (technique dite à froid) et dont le programme avoisine les 1 million de m<sup>2</sup> par an, répondent pleinement aux exigences fixées en termes de niveau de service sur les réseaux secondaires et intermédiaires. La quantité d'émulsion répandue est d'environ 2 200 tonnes en 2021.

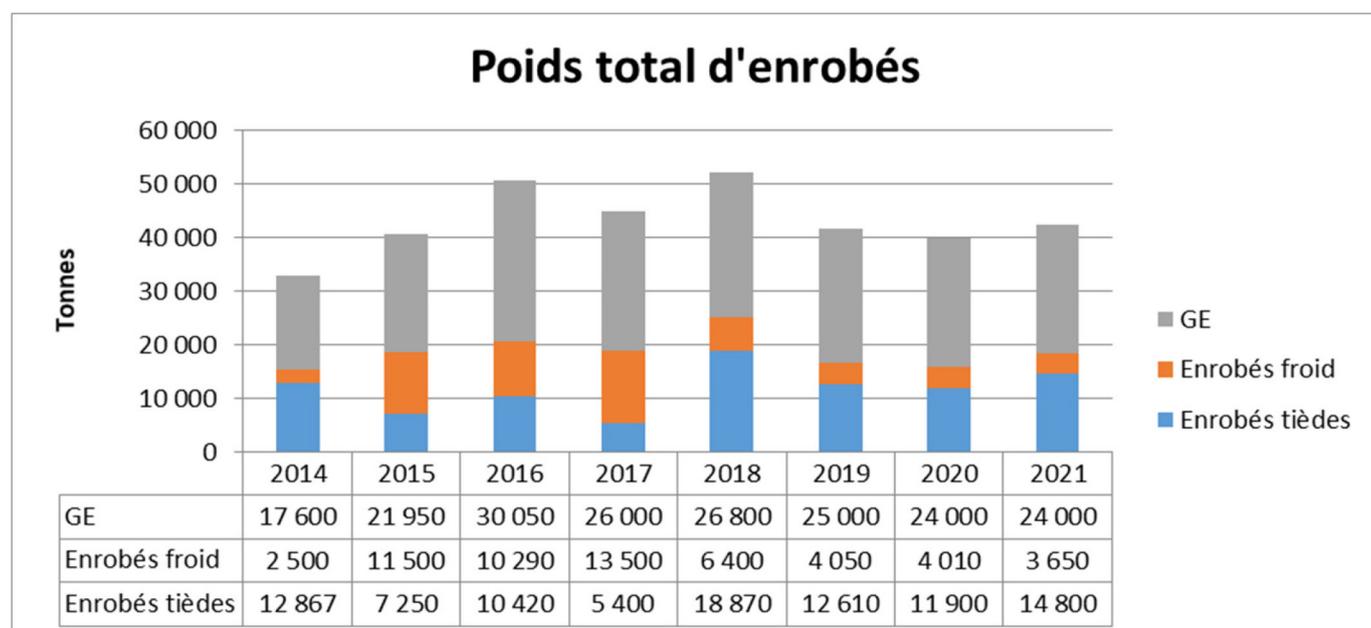
Concernant les mélanges bitumineux à froid, 2 produits sont utilisés :

- La Grave Emulsion en reprofilage, fabriquée avec 10% d'agrégats d'enrobés et une teneur en liant de 4.5%, elle présente des résultats qualitatifs indéniables. Sa maniabilité et son comportement mécanique sont totalement adaptés aux structures souples de nos réseaux secondaires et intermédiaires. 24 000 tonnes de GE ont été répandues en 2021 ;
- Les BBE semi tièdes, ils permettent d'abaisser les températures de fabrication et d'application entre 70 et 90°C, ce qui offre une meilleure garantie et des résultats satisfaisants (bonne tenue et confort). 2 650 tonnes ont été répandues en 2021. Néanmoins le Département travaille sur le développement des BBE dits à froid sous la forme de planche d'expérimentation avec des taux d'agrégats compris entre 20 et 50 %. Deux protocoles d'auscultation avec 2 entreprises différentes et un suivi qualité sur 4 années permettront de juger leurs performances avant une potentielle intégration dans la politique d'entretien du Département.

A noter la réalisation en 2018 d'un chantier de retraitement en place à l'émulsion de bitume dans le cadre de la rénovation d'une chaussée soumise à un trafic T2-. Cette technique a permis de remobiliser les ressources en places (matériaux granulaires et bitume) et ainsi éviter de mobiliser des ressources (matériaux).

S'agissant des enrobés bitumineux, l'utilisation des mélanges tièdes avec des taux d'agrégats importants (20 à 30 %) est généralisée sur les routes départementales. 14 800 tonnes ont été mises en œuvre en 2021.

Indicateurs de l'opération	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des mélanges hydrocarbonés à froid issus de recyclage	90 %	40 %	65 %	65 %	40 %	40 %	40 %
Part des enrobés tièdes ou chauds issus de recyclage	10 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Part des GE issues de recyclage	0 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %



## FICHE 3 : PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, DES ZONES NATURELLES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département contribue à la préservation, à la gestion et à l'aménagement des espaces naturels sensibles et des paysages par le biais de la taxe d'aménagement (TA). Une part de cette taxe est destinée à financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles telle que définie dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Le Département compte 75 Espaces Naturels Sensibles (avec une prédominance en Bas-Armagnac et en Astarac) dont 28 sites prioritaires. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles s'articule autour de 3 objectifs stratégiques : préserver, valoriser, accompagner.

Les espaces naturels, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique de la Région Midi-Pyrénées. Une déclinaison à l'échelle locale est prévue dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU).

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

#### **Emergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne**

Depuis 2016, au vu des enjeux majeurs pour le territoire, le Département du Gers porte l'émergence d'un SAGE Neste et Rivières de Gascogne en lien avec les Départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, et des Landes.

Le SAGE est un outil de planification qui doit agir sur la qualité et la quantité des masses d'eau.

L'année 2021 a été principalement consacrée à la mise en place de la CLE (Commission Locale de l'Eau), de son fonctionnement et de ses instances, à la sensibilisation et la formation des membres de la CLE et de leurs structures, à l'élaboration des documents pour élaborer le SAGE (feuille de route, collecte de données, marché de prestation d'accompagnement), à la réalisation du plan de communication concertation et des actions associées.

<https://sage-nrg.gers.fr/>



## Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du second schéma ENS (2017-2021), le Département du Gers a terminé l'aménagement de l'étang du Moura pour l'accueil du public. Le site a été ouvert au public en juin 2021.

Le Département a également mis en œuvre les premières actions du Plan de Gestion de l'ENS du Tunnel de Pomiro avec l'installation de matériel pour le suivi des chauves-souris.

Il a également aidé financièrement l'ADASEA du Gers pour sa première année du Projet LIFE Coteaux Gascons, le SYGESAVE pour l'acquisition de parcelles et des travaux de restauration sur la Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain, la commune de L'Isle-Jourdain pour l'aménagement d'un sentier ornithologique sur ce même site, Nature en Occitanie pour les diagnostics écologiques du Bois du Marais, des Hauts de Pavie et de Pessan, le CEN Occitanie pour l'acquisition de parcelles et la rédaction du plan de gestion du Bois d'Aguin.

- ◇ Poursuite et généralisation de l'expérimentation sur la création de biodiversité (lanières arbustives) le long des routes départementales. Qualifier l'évolution écologique des milieux sur les segments expérimentaux.
- ◇ Réalisation de travaux sur les ouvrages départementaux permettant de favoriser la continuité écologique des rivières (trame bleue) et financement du Département sur les travaux des autres maîtres d'ouvrage.
- ◇ Programme d'aides en faveur de l'agroforesterie et aides à la plantation de haies proposées aux particuliers, agriculteurs, associations, collectivités locales et entreprises agricoles.



Étang du Moura

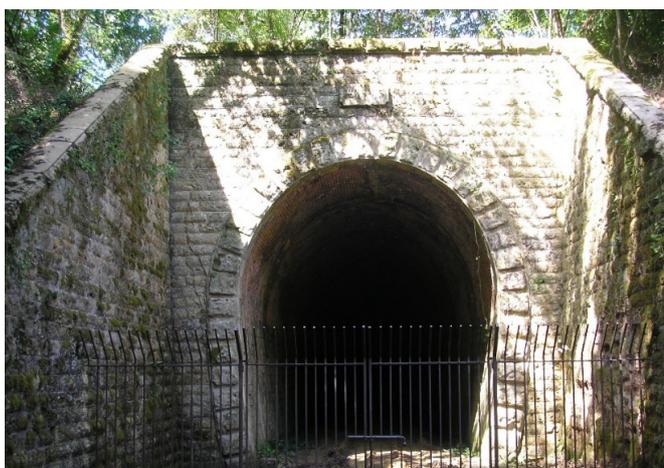


### 3 - RESULTATS OBTENUS

- ◇ Superficie d'ENS bénéficiant d'un Plan de Gestion : 984 ha (13 sites).
- ◇ 100 % des 9 collectivités ayant la compétence « milieux aquatiques » ont été accompagnées dans le cadre de l'appui technique et l'animation du territoire.
- ◇ Réunions thématiques et géographiques avec l'ensemble des acteurs de l'eau pour l'émergence du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.
- ◇ 81 770 € de dépenses pour les études et travaux sur les Espaces Naturels Sensibles propriété du Département. 128 891 € alloués aux projets des communes et associations sur les Espaces Naturels Sensibles n'appartenant pas au Département.
- ◇ Plantation de haies : en 2021, ce sont 38 km de haies qui ont été replantées pour un montant de subvention s'établissant à 49 000 €.

### 4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Préservation de la biodiversité, meilleure prise en compte des enjeux de préservation de cette biodiversité par l'implication et l'information de partenaires multiples (associations environnementales, élus, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et autres citoyen« acteurs de la nature »)



Tunnel de Pomiro

Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain



Hauts de Pavie et de Pessan

## FICHE 4 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGRICOLE BIOLOGIQUE



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'agriculture biologique constitue un enjeu important, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. Face à un marché national du bio très dynamique (plus de 10 % d'augmentation par an), l'ambition est de développer largement la production de matières premières bio, et de structurer et professionnaliser la filière.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Jusqu'en 2015, le Conseil Départemental accompagnait la mutation agricole du département en faveur de l'agriculture biologique. Il attribuait une aide financière aux agriculteurs complémentaire à celle de l'Etat, durant l'année de reconversion en agriculture biologique.

Depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), le Conseil Départemental s'est vu retirer la clause de compétence générale, et a donc mis fin à ce dispositif d'aide.

Suite à cette même loi, des actions rattachées aux compétences partagées entre la Région Occitanie et le Département au titre de l'Éducation Populaire telles que les actions de sensibilisation pour la préservation d'une alimentation durable et de qualité ont été soutenues par le Département.

#### **La restauration scolaire de qualité dans les collèges**

Depuis plus de dix ans, le Département propose dans chaque collège des repas de qualité préparés sur site par des équipes de professionnels et privilégiant les produits frais, de saison, labellisés et locaux.

Différentes actions sont mises en œuvre par le service restauration durable des collèges du Département :

#### **\* Dispositif de financement à l'achat de produits de proximité, de qualité ou biologiques**

Ce dispositif, mis en place depuis la rentrée 2016, consiste à financer des produits locaux (Gers, régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et ayant des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) parmi toutes les familles de produits.

Une aide financière de 0,84€ par semaine et par effectif moyen est versée aux établissements si les 6 composantes sont biologiques, locales ou labellisées.

Le montant total de la subvention versé pour l'année 2021 est de : 171 850 €.

Aussi, une subvention de 1,50 € par litre d'huile de colza biologique première pression à froid d'origine Grand Sud-Ouest (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) pour l'assaisonnement des hors d'œuvre est accordée pour les collèges.

Le montant de la subvention pour 2021 s'élève à 165 €.

### Dispositif 100% bio

A la rentrée 2020, suite à un appel à intérêt, 2 établissements volontaires ont été sélectionnés pour une expérimentation sur un approvisionnement alimentaire 100% biologique (avec 50% minimum de produits locaux dès la première année.)

Un 3<sup>ème</sup> collège a rejoint ce dispositif à la rentrée 2021.

Le Département assure :

- ◇ Un accompagnement technique par l'intervention et l'appui technique d'un agent du service restauration durable,
- ◇ Un accompagnement financier :
  - pour le fonctionnement avec le versement d'une subvention plafonnée à 0,25 € par repas servi chaque fin de trimestre (avec un réajustement en fin d'année, en fonction du coût denrées réellement atteint) ;
  - pour l'investissement avec une enveloppe globale de 4 000 € pour la première année et de 3 000 € la seconde. Elle permet l'achat de matériel facilitant le travail des denrées brutes.

Le montant total de la subvention versé pour l'année 2021 est de : 29 162 €.

### \* Labellisation « en cuisine » d'Ecocert

La société Ecocert propose le label « en cuisine ».

Il comprend 3 niveaux d'exigence répartis en 4 domaines d'actions : bio, local, sain et durable.

**Niveau 1 :** 10% de bio / au moins 1 composante locale de la fourche à la fourchette par mois / menus clairs et contrôlés, sans OGM, sans additifs interdits / sensibilisation à l'écologie et au gaspillage.

**Niveau 2 :** 30 % de bio / au moins 4 composantes locales de la fourche à la fourchette par mois / formation des cuisiniers / lutte anti-gaspillage et gestion globale des déchets.

**Niveau 3 :** 50 % de bio / au moins 10 composantes locales par mois / graisses hydrogénées interdites et utilisation de céréales complètes / présence d'éco- détergents et une nouvelle action écologique.

Le département prend en charge les frais de labellisation de chaque collège pour chaque année.

A ce jour, tous les collèges sont labellisés : 2 collèges (3 sites de restauration) en niveau 1, 14 collèges en niveau 2 et 3 collèges en niveau 3 mention Excellence.

.....

### **\* Actions de sensibilisation pour une restauration durable**

Le Département mène également des actions en faveur d'une restauration scolaire durable dans les collèges :

**Prêts d'expositions** : « Quand je mange, j'agis sur mon environnement », « Alimentation et crise alimentaire », « Faut pas gâcher »

**Prêts de matériel mobile** de restauration afin d'inciter aux nouvelles pratiques : tables de tri ; ressertes en salle froide et chaude ; centrifugeuses ; balances et achats de 2 nettoyeurs vapeurs qui permet une désinfection sans détergent

**Animations** auprès des élèves sur les thèmes de la production alimentaire, de l'alimentation santé et du gaspillage alimentaire

**Visites de fermes** des producteurs livrant les collèges

**Accompagnement personnalisé sur la valorisation des déchets de restauration** à travers la mise en place de composteurs sur différents sites ou l'externalisation des déchets vers l'usine de méthanisation

**Lutte contre le gaspillage alimentaire** par des campagnes de pesées en salle et en cuisine, des affichages de consignes de tri et des évaluations du gaspillage alimentaire

**Etude sur l'approvisionnement local** dans tous les collèges pour définir la part de consommation par catégorie de produits en local, gersoises et biologique

En 2021, l'ensemble des 20 collèges est équipé d'un moyen de collecte, de traitement et de valorisation des déchets de restauration adapté au volume produit par le service de restauration.

Par ailleurs, le Département a travaillé à l'élargissement de son champ d'activité sur le volet « alimentation » dans le cadre de sa candidature au Programme National pour l'Alimentation.

Lauréat de cet appel à candidature au côté de deux autres projets intra-régionaux, le Département du Gers, accompagné par l'Etat, a fait émerger son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Riche d'éléments de diagnostic, une gouvernance collective basée sur la coordination des démarches intra-gers s'est mise en marche. Les cinq collectivités parties prenantes du PAT du Gers (PETR Pays d'Armagnac, PETR Pays Portes de Gascogne, Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, Communauté de communes Bastides de Lomagne et la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne), au côté du Département du Gers ont participé activement à la construction d'une feuille de route pour renforcer le « bien produire » et le « bien manger » dans le Gers.

Composée de 11 fiches actions, la stratégie du projet alimentaire gersois a été validée par l'ensemble des parties prenantes à la fin de l'année 2021. Plus d'une quarantaine d'acteurs s'est mobilisée tout au long de l'année 2021, pour entreprendre, collectivement, un chemin vers la transition alimentaire gersoise.

En parallèle, des actions concrètes ont été menées :

- Travail sur l'amélioration de l'organisation logistique entre les agriculteurs et la restauration collective. Agriculteurs et cantines ont répondu présents pour aider le Département à identifier les enjeux locaux et les solutions adéquates à déployer pour renforcer l'approvisionnement local et biologique en restauration collective ;
- Travail avec les Bios du Gers pour aider les agriculteurs à se mutualiser. Les échanges constructifs qui ont pu avoir lieu lors de ce travail ont permis d'identifier des projets clés à déployer dans le cadre du PAT. ;
- Elaboration d'une carte recensant « Les lieux d'achat où manger local » ;
- Construction d'un annuaire des fournisseurs de la restauration collective ;
- Emergence d'une réflexion sur l'agriculture de demain, grâce à une étude prospective réalisée par Solagro.

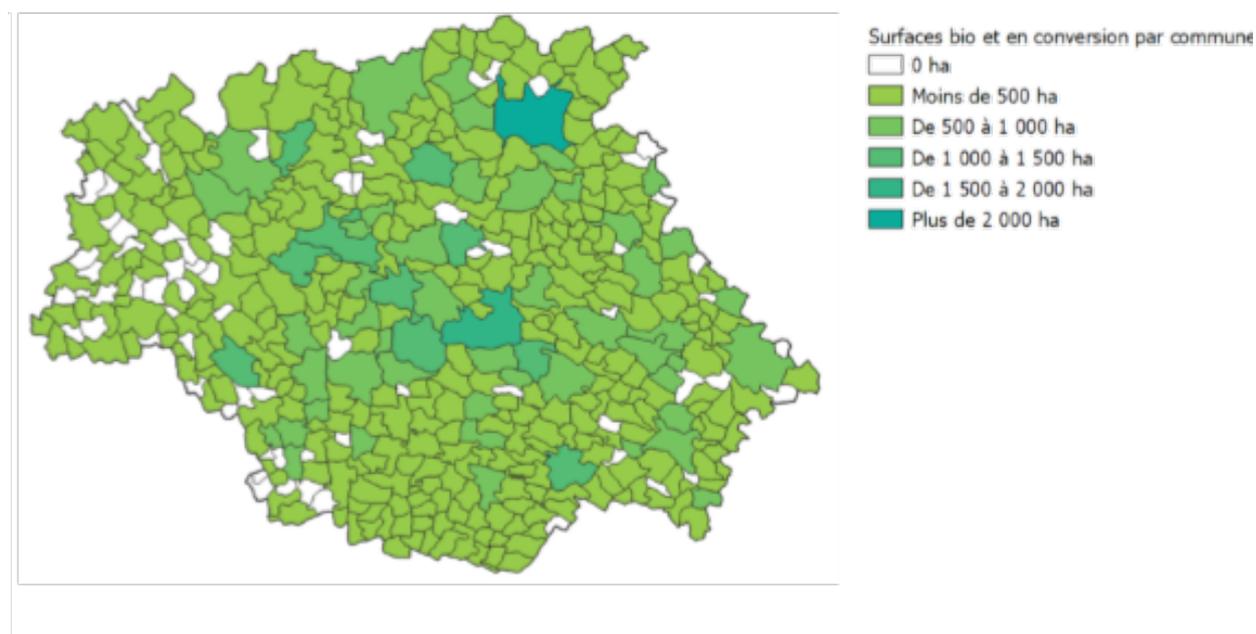
En fin d'année, grâce à l'opportunité du Plan de Relance, à l'avancement du PAT et à la dynamique territoriale créée, 420 000 € de subventions ont été allouées au PAT du Gers. Ces subventions soutiennent la mise en œuvre des actions concrètes répondant aux objectifs du PAT, portées par le Département du Gers mais surtout les acteurs du territoire. Un grand nombre de ces actions agissent en faveur du déploiement d'une agriculture résiliente, durable et biologique :

- ◇ Structuration des filières céréales, légumineuses et porc bio ainsi que la filière maraichage ;
- ◇ Investissement dans du matériel de stockage et conditionnement pour des projets d'agriculteurs bios ;
- ◇ Déploiement des paniers solidaires de légumes bios par les Jardins de Cocagne Terra Ferma ;
- ◇ Sensibilisation à l'éco restauration et à la permaculture ;
- ◇ Soutien de la couveuse d'Espace Test agricole.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

#### Développement de l'agriculture biologique

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'exploitations concernées	1 177	1 369	1 577	1 785	1 971
Surface en conversion (en ha)	19 595	22 029	28 671	27 814	28 923
Surface certifiée AB (en ha)	48 463	56 517	63 111	75 505	87 638
Surface totale (certifiée et en conversion) (en ha)	68 058	78 546	91 782	103 319	116 561



#### 4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Selon l'enquête publiée en 2017 par l'agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, le Gers est le premier département bio de France. Avec plus de 1000 fermes bio, le Gers se classe en tête des départements bio que ce soit pour la surface agricole utile ou la conversion des exploitations agricoles conventionnelles en bio. Le bio couvre aujourd'hui plus de 15% de la SAU du département.

L'agriculture biologique s'inscrit au cœur du développement durable. Par ses pratiques : interdiction de l'usage de produits chimiques de synthèse (pesticides essentiellement), elle permet d'éviter la contamination des eaux superficielle et souterraines, ou de limiter leur teneur en nitrates, et contribue ainsi à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

##### **Quelques chiffres clés sur la restauration scolaire :**

- ◇ 940 691 repas servis ;
- ◇ 28 collèges dans le Gers (21 publics et 7 privés) ;
- ◇ 91,66 % des collégiens du public sont pensionnaires ou demi-pensionnaires ;
- ◇ 8 472 collégiens gersois dont 81,06 % dans des collèges publics.

##### **Quelques chiffres clés sur la démarche d'alimentation de qualité dans les collèges :**

- ◇ Tous les collèges labellisés « en cuisine » par Ecocert ;
- ◇ 49% de produits biologiques utilisés en moyenne ;
- ◇ 50 % d'achats locaux ;
- ◇ La poursuite de la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) qui permet d'augmenter encore l'ancrage local des approvisionnements.

## FICHE 5 : REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS



### 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de l'assistance technique du Département, le SATESE conseille les collectivités (maîtres d'ouvrage et exploitants) pour la gestion de leurs systèmes d'assainissement collectif.

Le SATESE accompagne les collectivités pour le traitement et la valorisation des boues d'épuration, qui représentent un intérêt agronomique ou énergétique. Cet appui aux communes et EPCI, entamé en 2012, a permis de développer une gestion pérenne des boues et sous-produits de traitement des eaux usées.

L'objectif est de tendre vers 100% de boues valorisées en agriculture ou énergie.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

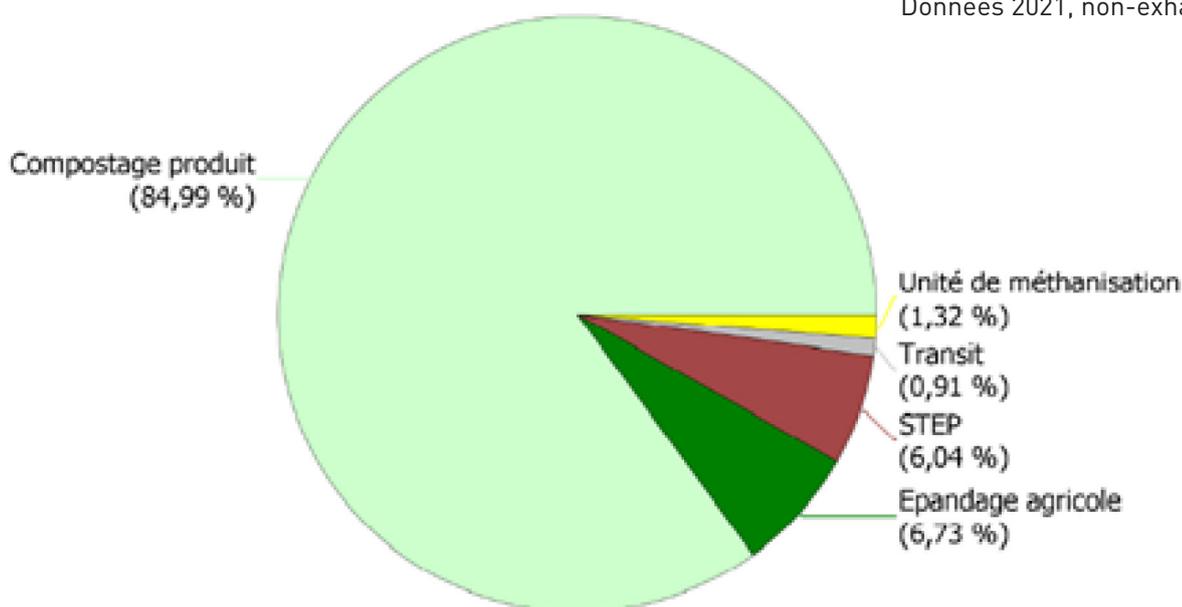
Le SATESE assure le suivi des gisements de boues (quantités, filières de valorisation) du parc de stations d'épuration.

L'assistance technique aux collectivités a permis des évolutions notables :

- arrêt de l'envoi en décharge (remplacé par du stockage en attente de valorisation),
- progression de la filière compostage normé et émergence de plans d'épandage,
- diminution sensible de l'exportation en file eau de station d'épuration,
- disparition progressive des filières de gestion non-conformes.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

Données 2021, non-exhaustives



L'observation des filières empruntées démontre une gestion départementale satisfaisante avec plus de 99 % des quantités produites qui sont recyclées sur les sols agricoles, avec ou sans compostage préalable, ou méthanisées. Pour 2021, les quantités compostées demeurent très largement majoritaires (98 %).

La part de l'épandage réglementaire, en régression depuis une dizaine d'années, est dépendante des chantiers de curages de lagunes engagés dans l'année.

Evolution 2011-2021 :

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Objectifs	Tendance
Quantité de boues produites dans le Gers t MS	2 223	1 362	2 627	1 924	1 414	1 473	1 596	1 427	1 214	1 259	1 094	2 000	
dont valorisation agricole par plan épandage t MS	1 484	706	1 389	539	43	197	81	6	8	85	3		
dont valorisation matière par compostage t MS	588	611	1 105	769	1 161	1 052	1 339	1 197	1 049	1 070	1 075		
dont valorisation énergétique par méthanisation t MS	0	0	37	503	108	120	60	102	126	17	0		
Nombre de STEP "intensives" avec production nulle	-	-	26	23	19	17	22	21	43	42	55	0	
<b>Taux valorisation matière (épandage, compost) ou énergétique (biogaz)</b>	<b>93%</b>	<b>97%</b>	<b>96%</b>	<b>94%</b>	<b>93%</b>	<b>93%</b>	<b>93%</b>	<b>91%</b>	<b>97%</b>	<b>93%</b>	<b>99%</b>	<b>97%</b>	

Les quantités répertoriées empruntent globalement des filières adaptées (valorisation, exportation en station, stockage sécurisé...). Un des axes d'amélioration demeure l'augmentation de la production.

La transmission des données déclaratives des collectivités peut être améliorée, pour tendre vers leur exhaustivité à l'échelle départementale.

Une attention particulière doit être maintenue sur l'évolution du cadre règlementaire de la valorisation des boues, pour les filières compostage (mélange avec des bio-déchets) et épandage, avec les conséquences de la crise sanitaire du Covid 2019 (hygiénisation des boues). L'interdiction d'épandage des boues Covid non-hygiénisées est en effet applicable depuis avril 2020.

#### 4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE : ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

L'animation de cette action, en cohérence avec la politique de développement durable du Département, permet de développer une vision transversale de la gestion des boues d'épuration urbaines. Elle constitue un élément majeur de l'appui technique en assainissement proposé par le Département, au titre de la solidarité territoriale, pour réduire la pression domestique sur le milieu récepteur et améliorer la qualité des masses d'eau (objectif du contrat de progrès 2019-2024 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Directive Cadre sur l'Eau, SDAGE Adour-Garonne 2002-2027). L'appui pour une bonne gestion des boues répond aux besoins en ingénierie du territoire, notamment dans la phase de transfert de la compétence eau-assainissement vers les EPCI entre 2020 et 2026 (Loi NOTRe).

## FICHE 6 : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE



### 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au-delà de ses compétences obligatoires en faveur des personnes défavorisées avec la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Département s'est fortement engagé dans le soutien à la production de logements à loyer modéré sur tout son territoire, sachant que 31% des ménages gersois ont un niveau de revenus inférieur à 60% du plafond HLM et sont donc éligibles à un logement très social et que 21% des ménages gersois vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Aussi, la Politique Départementale Habitat 2019-2021 continue son soutien à la production de logements publics très sociaux, participe à la rénovation énergétique du parc social et accompagne les propriétaires occupants très modestes dans les travaux de rénovation énergétique et aux travaux

d'accessibilité et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Parallèlement, l'objectif du Département est d'inciter les EPCI à porter leur propre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en participant au financement des études pré-opérationnelles et en soutenant les propriétaires occupants du secteur diffus dans leurs projets d'amélioration des performances énergétiques de leurs logements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Département porte le Guichet Renov'Occitanie du Gers dont il a confié l'animation au CAUE et à l'ADIL 32 pour une durée de 3 ans. Il a pour objet d'assurer des missions d'information, d'orientation et de conseil de premier niveau, neutre et gratuit à destination des gersois dans le cadre de leur projet de travaux de rénovation énergétique.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

Depuis la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, le « Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées » (PDALHPD) intègre toutes les actions mises en œuvre par l'Etat et le Département en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le FSL s'inscrit dans le PDALHPD. Le FSL soutient les ménages éligibles (sous condition de ressources) dans le paiement de leurs charges liées à l'accès et au maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier mois de loyer, frais d'installation, impayés de loyer, factures impayées d'eau et d'énergie).

Outre la précarité financière, le public éligible aux critères du FSL vit souvent dans des bâtis anciens, laissés en état de vétusté et donc énergivores, sans pour autant relever des dispositions réglementaires régissant la décence et l'indignité. Des actions d'accompagnement à la maîtrise des consommations

énergétiques sont donc proposées en complément des aides financières : conseils, vérification des équipements, actions concrètes de réalisations de petits travaux d'amélioration et d'isolation thermique, orientation des propriétaires occupants vers les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Cette action est réalisée par l'association « un logement pour REVIVRE » liée par convention de prestation.

En 2021, 105 ménages ont bénéficié de cette prestation dont 62 nouvelles saisines.

Sur les suivis clôturés en 2021, les économies induites sont évaluées à 10 204 € soit une moyenne de 364 € annuelle par ménage.

Le FSL joue un rôle de révélateur du caractère énergivore des logements occupés par les publics demandeurs et est un outil de lutte contre la précarité énergétique des publics fragiles.

### 3 - RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PDALHPD

#### **Bilan 2021 du FSL : aides aux impayés d'énergie**

Le Département a consacré un budget total de 475 254 € au financement des aides au paiement des factures d'énergie sous forme de subventions.

Ce montant représente 55,4 % du total des aides financières attribuées par ce fonds. Ce chiffre est en augmentation de 4 points par rapport à 2020.

1627 demandes d'aides financières au titre de l'énergie ont été accordées en 2021.

Après plusieurs années de baisse, tant en volume qu'en montant, une nouvelle augmentation des demandes (+112) et des accords (+76) est observée. L'augmentation du coût de l'énergie qui a débuté en 2021 explique certainement cette hausse qui devrait se confirmer sur les années suivantes. Dans ce contexte, les actions de lutte contre la précarité énergétique par l'amélioration de la qualité énergétique des logements apparaît essentiel.

#### **Bilan 2021 Guichet Rénov'Occitanie**

En 2021, le Guichet Rénov'Occitanie du Gers a réalisé 4 800 actes A1 (1<sup>er</sup> niveau d'information) et 611 actes A2 (conseils personnalisés).

#### **Bilan de la politique Habitat menée en 2021**

**Le soutien à la programmation HLM** se traduit sous forme d'aides financières en faveur des bailleurs sociaux locaux pour favoriser la réhabilitation et l'adaptation des bâtiments et des logements, la production de logements « PLAI ressources » et « PLAI adaptés ».

En 2021, le Département a attribué un total de 499 500 € pour 216 logements financés dont :

- ◇ 25 PLAI financés pour 117 500 € ;
- ◇ 191 logements sociaux réhabilités sur le volet précarité énergétique pour 382 000 € ;
- ◇ pas de dossiers retenus pour le volet travaux d'adaptation au handicap et au vieillissement.

#### **Prime complémentaire pour les propriétaires occupants très modestes**

éligibles à la subvention de l'ANAH pour la réalisation de travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter les logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie ou de réaliser des travaux lourds sur de l'habitat indigne ou très dégradé.

237 771 € ont été consacrés à ces aides en faveur de 222 ménages.

Par ailleurs 120 ménages habitant sur un secteur non couvert par une opération d'amélioration de l'habitat ont pu bénéficier d'une aide forfaitaire de 300 € en complément de celle de l'ANAH pour financer la mission d'ingénierie obligatoire dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique ou d'adaptation, pour un budget total de 33 483 €.

#### **Accompagnement à la réalisation d'études pré opérationnelles à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :**

Aucune étude financée en 2021.

#### **Subventions de fonctionnement aux associations**

œuvrant en matière d'habitat : 4 000 € en faveur de l'association « un logement pour REVIVRE » et 41 000 € pour l'ADIL 32.

#### 4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

- ◇ Les travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation des logements permettent d'améliorer le confort énergétique pour les occupants (qualité thermique et meilleure maîtrise de leur consommation) mais également de se réapproprier le logement mieux adapté aux problématiques du quotidien (pour la perte d'autonomie ou le vieillissement).
- ◇ Ces travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation garantissent un volume de travaux important pour les professionnels gersois du bâtiment.
- ◇ Amélioration de l'étiquette énergétique des logements rénovés et donc de la qualité du parc de logements.
- ◇ Amélioration de l'offre de logements sociaux pour les gersois.



## FICHE 7 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES CITOYENS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE



### 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au titre de ses politiques d'impulsion vers la transition énergétique, le Département mène diverses actions d'accompagnement et d'animation au travers notamment de sa CiT2E (Cité des Transitions Énergétique et Écologique).

En 2021, plusieurs animations, soutiens et politiques :

- ◇ Animations pour les collèges ;
- ◇ Soutien des démarches globales de développement durable des collèges ;
- ◇ Nouvelle politique « jeunesse ».

Les objectifs sont multiples :

- ◇ Accompagner les établissements scolaires dans leurs démarches de développement durable ;
- ◇ Sensibiliser les élèves sur les thématiques de la transition énergétique et écologique ;
- ◇ Mettre en place une pédagogie de l'éco-geste ;
- ◇ Accompagner le jeune dans son éducation citoyenne, améliorer son cadre de vie, sa mobilité et sa formation.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

#### Cité des Transitions Énergétique et Écologique (CiT2E) au sein de la Chartreuse du site du Département

Expositions temporaires, conférences, formations, échanges d'expériences, ce centre de ressource permet de sensibiliser les publics et les acteurs aux enjeux des transitions énergétique et écologique, d'encourager les initiatives publiques, privées ou d'éducation populaire.

Le site internet dédié <https://cit2e.gers.fr> présente les actions des services du Département en matière de transitions énergétique et écologique.

On y trouve également les réalisations remarquables d'autres collectivités. Il met en lumière les démarches des partenaires associatifs gersois de la CiT2e dans les domaines de l'agro-écologie, l'agriculture biologique, la biodiversité, l'alimentation durable, ...

Poursuite du réseau « les partenaires de la CiT2E » en matière d'agriculture renouvelée (groupe de travail Agriculture-CiT2E) pour l'émergence d'événements thématiques et d'un travail technique conjoint.

#### Création d'une première édition du catalogue des animations proposées par le Département à destination des collèges gersois

Depuis 2021, le Département pérennise son action de sensibilisation auprès des collégiens avec la création d'un catalogue intitulé « Parcours éducatifs dans les collèges - Ressources départementales ».

Proposées dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de la culture, du sport et de l'écitoyenneté, ces actions sont réunies dans un même recueil.

Les regroupant par axes thématiques et les détaillant sous forme de fiches-actions, ce recueil a vocation à permettre aux établissements de s'emparer de ces propositions de façon optimale. Des visites de sites sont également proposées aux établissements scolaires.

Plusieurs visites de terrain à vocation pédagogique ont lieu chaque année (Centre de tri à Auch, Maison de l'Eau de Ju-Belloc, étang du Moura, lac de l'Astarac, Ecocentre Pierre et Terre,...).

### **Animations « Cube S » en direction des collèges publics gersois**

Dans le prolongement des animations pédagogiques antérieures de sensibilisation aux économies d'énergie, le Département a proposé, en fin d'année 2019, aux collèges volontaires de rejoindre un défi national intitulé « Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignements Scolaires », CUBE S porté par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et financé par le Département ainsi que par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Les établissements scolaires qui s'inscrivent s'engagent à réduire leurs consommations d'énergies pendant cinq ans en participant de manière ludique et concrète aux objectifs nationaux.

Des actions de sensibilisation sont menées dans chaque établissement participant, auprès des services techniques, du corps enseignant et/ou des élèves, pour que chacun adopte un comportement éco-responsable. Des équipements pédagogiques sont mis à disposition des établissements et des élèves. En parallèle, la consommation d'énergie des différents établissements participants est collectée sur une plateforme dédiée. Elle est ensuite comparée à leur consommation historique pour mesurer leur progression et quantifier les économies d'énergies réalisées.

Cinq collèges gersois se sont portés candidats : le collège de l'Astarac à Mirande, le collège Aretha Franklin à Marciac, le collège du Fezensaguet à Mauvezin, le collège Françoise Héritier à l'Isle-Jourdain et le collège Val d'Adour à Riscle. La remise des prix a eu lieu le 8 avril 2021.

Le collège du Fezensaguet à Mauvezin a obtenu la seconde place au niveau national (avec près de 23 % d'économies), le CUBE d'argent des économies d'énergie lui a été remis par Charlotte Villain, chargée de mission efficacité énergétique au ministère de la Transition :

**<https://www.cube-s.org/a-la-decouverte-des-champions-de-cube-s/>**

*Labellisé E3D niveau 2, l'établissement était déjà bien engagé sur la voie du développement durable et des économies d'énergie avant de rejoindre le concours.*

*L'équipe CUBE.S de l'établissement a choisi de se concentrer sur l'intégration du challenge dans le programme pédagogique des 4èmes. Ces derniers ont ainsi participé à une chasse aux pertes d'énergies dans l'établissement, ils ont pu réaliser des affiches de sensibilisation, soumettre des idées à la direction pour adopter de bonnes pratiques, etc. Tout un programme ! Le collège a également mené un travail poussé sur la programmation du chauffage la nuit et le weekend. Enfin, des kits ambassadeurs ont été distribués à tous les élèves de l'établissement.*

### **Appui aux démarches de développement durable des collèges**

La labellisation E3D « Etablissement en Démarche de Développement Durable » :

Le Ministère de l'Education Nationale a défini en 2013 un référentiel de labellisation E3D, «Etablissements en Démarche de Développement Durable ». Ce référentiel définit 3 niveaux de labellisation : 1.Engagement / 2.Approfondissement / 3.Déploiement. La labellisation est pilotée au niveau régional par un Groupe de pilotage académique. Il comporte 8 représentants du 1er degré et 8 représentants du 2nd degré.

Depuis 2015 le Département octroie une dotation complémentaire E3D à chaque établissement labellisé : 500 € par an pour le niveau 1 et 1500 € par an pour les niveaux 2 et 3.

En 2021, les collèges Françoise Héritier et Louise Michel de l'ISLE-JOURDAIN et le collège de VIC-FEZENSAC ont ainsi perçu 1 500 € chacun pour les niveaux 2 ou 3.

Au total 8 établissements ont été accompagnés en 2018 par le Département dans leur démarche de labellisation pour un montant total de 12 000 €, 7 établissements en 2019 pour un montant de 10 500 €, 6 établissements en 2020 pour un montant de 8 000 €, 3 en 2021 pour un montant de 4 500 € (le renouvellement du label n'ayant pas été demandé par certains établissements pendant la période COVID). En 2022, 7 établissements seront concernés pour un montant de 9 500 €.

**Politique jeunesse :** en novembre 2019, le Département a voté sa politique jeunesse 2020/2030 intitulée « Avec la jeunesse, construisons l'avenir du Gers ». Elle se décline en 5 orientations :

- ◇ Accompagner le jeune dans son éducation citoyenne et son engagement citoyen ;
- ◇ Promouvoir le bien vivre ensemble ;
- ◇ Améliorer le cadre de vie des jeunes gersois et favoriser l'attractivité du Gers ;
- ◇ Favoriser la mobilité des jeunes y compris à l'international ;
- ◇ Favoriser l'accès à la formation et à l'enseignement supérieur.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

- ◇ Evénements, animations, formations, expositions, conférences, groupes de travail, la CiT2E permet de sensibiliser, d'échanger, de former et d'informer (acteurs, grand public et scolaires) sur les thématiques des transitions énergétique et écologique.
- ◇ 5 établissements ont participé au challenge national Cube S.
- ◇ 3 établissements ont été accompagnés en 2021 par le Département dans leur démarche de labellisation « E3D » pour un montant total de 4 500 €.
- ◇ Création d'un catalogue d'animations à destination des collèges gersois avec, pour sa première édition, 62 fiches thématiques.



## FICHE 8 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

En 2017, le Département a initié une nouvelle politique volontariste d'accompagnement des communes et de leurs groupements : « Gers 2030 ».

Se saisissant des opportunités offertes par la loi NOTRe, qui replace le Département comme chef de file des solidarités territoriales, ce dispositif définit un nouveau mode de partenariat avec les intercommunalités et les communes grâce à ses deux volets : un élargissement du dispositif d'ingénierie départementale et un dispositif de soutien financier aux projets des collectivités gersoises.

Le dispositif « Gers 2030 » répond ainsi à la nécessité d'une solidarité territoriale forte dans un département hyper-rural comme le Gers.

L'ingénierie départementale se traduit de fait par une mise à disposition de matière grise auprès des collectivités gersoises pour à la fois renforcer la qualité des projets et faciliter les relations des maîtres d'ouvrage avec les maîtres d'œuvre.

En complément, les aides financières sont le marqueur de la volonté politique d'assumer le rôle central du Département pour la cohésion du territoire.

Ces fonds ont connu une refonte complète en 2021 afin de mieux répondre aux enjeux du territoire et de s'inscrire dans la continuité des politiques défendues et portées par le Département.

Les projets des communes et leurs groupements peuvent être soutenus par la Dotation Départementale Rurale (DDR) pour les petits projets de moins de 100 000€ HT, et par la Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+) pour les projets supérieurs à 100 000€ HT. Le Fonds Départemental de Développement (F2D) intervient en appui à l'émergence des projets portés par les EPCI à fiscalité propre, tout en établissant un dialogue régulier et constructif avec ces derniers.

Ces projets doivent s'intégrer dans les priorités définies par le Département, pour un développement du territoire durable et solidaire.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

#### Observatoire départemental de l'habitat

L'observatoire de l'Habitat du Gers a été mis en place début 2017 afin de suivre annuellement l'évolution des différents secteurs de l'habitat et du logement. Cet outil copiloté et cofinancé par le Département du Gers et l'Etat a pour ambition d'avoir une vision objective des enjeux et évolutions liés à la thématique de l'habitat et du logement afin de poursuivre un objectif partagé, de disposer d'un lieu d'échange entre les partenaires et d'un outil d'aide à la décision. L'observatoire départemental de l'habitat permet d'impulser une logique d'accompagnement et d'appui aux territoires ruraux dans leurs réflexions stratégiques.

Un site internet dédié a été créé.

En 2021, l'Observatoire a mené sa deuxième étude externalisée sur «La vacance des centres-bourgs, la connaître, la combattre et la valoriser pour revitaliser les centres-bourgs» avec le bureau d'études CODRA.

Elle portait sur l'analyse de la vacance avec un focus sur les logements vacants depuis plus de 2 ans dans les centres bourgs des 10 territoires: Condom, Montréal du Gers, Valence et Saint-Puy, Samatan, Lombez, Eauze, Pavie, Gimont et Mirande.

puis la définition de solutions correctives pour lutter contre la vacance avec des études de cas et des fiches outils.

### **Dispositifs financiers « Gers 2030 » : Dotation Départementale Rurale (DDR), Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+) et Fonds Départemental de Développement (F2D)**

Ce dispositif de soutien financier aux projets des collectivités gersoises est composé de deux fonds :

- ◇ La Dotation Départementale Rurale (DDR) concentrée sur les micro-projets, dont le montant est situé entre 5 000 € HT et 100 000 € HT, portés par les communes et leurs groupements, hors EPCI à fiscalité propre. L'objectif est de continuer à soutenir ces petits projets, peu financés par ailleurs, mais dont l'importance pour la vie quotidienne des citoyens gersois est non négligeable.
- ◇ La Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+), destinée aux projets structurants des communes et leurs groupements, hors EPCI à fiscalité propre, d'un montant supérieur à 100 000 €. Ce nouveau fonds, faisant l'objet d'une programmation annuelle, permet de mieux accompagner les projets de qualité ou structurant des communes, dans la limite de deux projets aidés par maître d'ouvrage sur la durée du mandat.
- ◇ le Fonds Départemental de Développement (F2D), dédié aux projets sous maîtrise d'ouvrage des EPCI à fiscalité propre portant des projets structurants pour leur territoire par essence. Il donne lieu à une nouvelle génération de contrats-cadre 2021-2027 avec les EPCI à fiscalité propre.

Des critères d'éligibilité, identiques pour les trois fonds, ont par ailleurs été instaurés dans l'objectif d'influer sur l'émergence de projets en cohérence avec les propres politiques du Département, en faveur de la cohésion et du développement durable du territoire.

Des thématiques prioritaires ont notamment été identifiées pour pousser les collectivités à s'engager plus intensément sur ces sujets, en complément et cohérence avec les actions directes menées par le Département sur le territoire.

- ◇ Les projets relevant des typologies suivantes sont prioritaires :
  - les opérations favorisant le développement des mobilités douces ou partagées,
  - les projets d'énergies renouvelables en partie pour de l'autoconsommation,
  - la rénovation énergétique des logements communaux à vocation sociale,
  - les projets engagés dans la restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
  - les projets visant à améliorer l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.
- ◇ Sont aussi éligibles :
  - la rénovation énergétique et l'accessibilité des bâtiments publics,
  - les constructions neuves / extensions de bâtiments publics qui démontrent leur nécessité en terme d'accès aux services
  - les opérations d'aménagements paysagers et patrimoniaux (ilôts de fraîcheur, parcs...),
  - les projets relatifs aux opérations relatives à la culture, tourisme et sport s'inscrivant dans une réflexion globale de maillage territorial,
  - la rénovation de structure des ouvrages d'art.

### **Dispositif d'Ingénierie Départementale**

Le dispositif d'ingénierie départementale, jusqu'alors circonscrit par la réglementation à l'eau, l'assainissement et aux milieux aquatiques, est élargi depuis 2017 aux domaines de l'aménagement, voirie et habitat, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) suite à la loi NOTRe.

L'objectif est d'accompagner les maitres d'ouvrages publics afin de passer de l'intention à la réalisation d'un projet. Par des conseils sur la procédure de montage de projet à mettre en œuvre, que ce soit au niveau technique, juridique, administratif et financier, il s'agit d'éclairer les choix des maitres d'ouvrage, tout en diffusant de bonnes pratiques.

L'ingénierie départementale a été marquée en 2021 par l'intégration de la mission de facilitation des clauses sociales, consistant à accompagner les maitres d'ouvrage dans l'insertion de clauses dans les marchés publics réservant un certain nombre d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi.

La facilitatrice des clauses sociales assure par ailleurs la médiation et la coordination des maitres d'ouvrage avec les entreprises de travaux et les organismes de l'insertion, afin de permettre une mise en œuvre effective et efficiente des clauses.

Une véritable montée en puissance du dispositif clauses sociales a été observée, notamment grâce à une sensibilisation des maitres d'ouvrage publics au sujet : 26 113 heures clausées, soit +36% d'heures par rapport à 2020.

Le fonctionnement de l'ingénierie départementale se fonde sur le partenariat, en mobilisant en fonction des projets les ressources compétentes et en évitant les doublons. Ce dispositif est complété par un réseau des DGS créé en 2018, animé par le Département.

La réunion organisée en 2021 a permis d'échanger sur des préoccupations partagées et de bonnes pratiques. Ont ainsi été abordées la question de l'érosion des sols, les projets alimentaires territoriaux, la mobilité, l'accompagnement aux collectivités.

Ces réunions ont aussi permis d'amplifier la sensibilisation des EPCI à fiscalité propre à l'enjeu de l'eau sur le territoire et à la démarche de concertation du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) pilotée par le Département.

En parallèle du réseau des DGS, un sous-réseau thématique portant sur la voirie a poursuivi ses travaux de partage d'outils concrets, de co-construire des méthodologies, de témoignage des savoir-faire, essentiellement sur la question de la gestion des ouvrages d'art.

Sur cette question particulière, le Département s'est mobilisé de façon décisive sur le dossier Programme National Pont pour que 100% des collectivités gersoises éligibles soient inscrites, et que le Gers soit département pilote pour le déploiement des diagnostics.

## **3 - RESULTATS OBTENUS**

### **Observatoire départemental de l'habitat**

Depuis sa création en 2017, l'Observatoire édite et diffuse sur son site internet chaque fin d'année une publication qui recense les données territorialisées recueillies sur les principales thématiques liées à l'habitat et au logement, ainsi que des focus thématiques.

### **Dispositifs financiers DDR et F2D**

108	Dossiers subventionnés dans le cadre de la DDR, DDR+ ou du F2D
1 365 000 €	Total de l'aide financière apportée par le CD32 dans le cadre de la DDR, DDR+ et du F2D

### **Ingénierie départementale**

193	Conseils administratifs, juridiques et financiers, sur le montage et la conduite d'un projet
29	Accompagnements au montage et à la conduite de projet
68	Personnes bénéficiaires des clauses sociales

## **4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ**

### **Observatoire départemental de l'habitat**

Organisation d'ateliers techniques entre l'Etat et le Département. Ces ateliers ont vocation à échanger sur l'Observatoire en termes d'organisation, de fonctionnement ou de contenu.

### **Dispositifs financiers DDR, DDR+ et F2D**

- ◇ Contribution à l'émergence de projets favorisant la transition énergétique : plus de 50% des subventions accordées à des projets relatifs au développement durable, dont 52 rénovations énergétiques de bâtiments publics, 6 projets d'énergies renouvelables.
- ◇ Aide à la concrétisation de 18 projets en faveur de la cohésion sociale, dont la création d'une maison de santé et de commerces de première proximité en milieu rural.

### **Ingénierie départementale**

- ◇ Accompagnement à l'émergence de 48 projets de réhabilitation et rénovation énergétique de bâtiments publics.
- ◇ Ajout en ingénierie de la mission facilitation des clauses sociales, soit 26 113 heures réservées dans les marchés publics à un public éloigné de l'emploi
- ◇ Consolidation du réseau des DGS des EPCI, décliné en ateliers de techniciens voirie, permettant la sensibilisation aux enjeux du territoire (Importance du futur SAGE, démarche PAT...) et diffusion de pratiques vertueuses.

## FICHE 9 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION TERRITORIALE



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Conseil départemental s'investit dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette intervention témoigne de la volonté de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer les conditions et qualité de vie. Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil départemental est associé aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme : les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriaux) ainsi que les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et les cartes communales.

Afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un document de planification de qualité, le Conseil départemental accompagne, au titre des Personnes Publiques Associées, les collectivités locales dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

L'accompagnement des projets d'aménagement et de développement durable par les services départementaux permet de renforcer les relations entre le Conseil départemental et les collectivités locales, pour que chaque opération contribue à la cohérence et à la qualité des politiques départementales d'aménagement.

Le Conseil départemental met à disposition des collectivités territoriales des outils d'aménagement complémentaires en vue de mener à bien leurs projets :

- ◇ apport de données par les services compétents et la Banque de Données Territoriale du Gers ;
- ◇ appui en ingénierie et assistance technique en amont (PADD), garant de la conformité avec les objectifs des politiques départementales mises en œuvre ;
- ◇ avis en fin de procédure sur le projet global avec un élargissement au-delà de ses politiques obligatoires.

## 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Rôle dans le porter à connaissance : travail en transversalité interne en associant différents services pour définir un positionnement de principe sur certains enjeux récurrents (voirie, habitat, itinéraires de promenades et de randonnées, espaces naturels sensibles, eau, assainissement, tourisme, patrimoine départemental...).

Rôle en tant que PPA (Personne publique associée) : le Département a renforcé son positionnement plus stratégique sur les enjeux locaux qui interfèrent avec les politiques du Département (habitat, trame verte et bleue, routes départementales, itinéraires de randonnées...). Volonté du Département de s'impliquer dans des problématiques de développement des territoires et de favoriser la cohérence des politiques menées à l'échelle de chaque commune. Choix de contribuer à améliorer la qualité et l'opérationnalité des documents d'urbanisme gersois.

Accompagnement des collectivités dans les procédures d'élaboration de cartes communales, des PLU communaux et intercommunaux : participation aux réunions de présentation des projets aux PPA et consultation pour avis final.

## 3 - RESULTATS OBTENUS

En 2021, le Conseil Départemental a émis 4 avis sur des documents d'urbanisme et a été sollicité dans le cadre de 9 porter à connaissance de procédure d'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Département a également été consulté par les bureaux d'études dans le cadre des études d'impact environnementales au sujet des contraintes et servitudes d'utilité publique.

## 4 - IMPACTS/RETOMBEES SUR LE TERRITOIRE ET/OU SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

78 % des communes gersoises sont dotées d'un document d'urbanisme opérationnel en 2021.

22 % des communes sont au RNU (règlement national d'urbanisme) sans procédure de planification en cours.

La loi ALUR a instauré la caducité des POS au 1er janvier 2016 et le retour au RNU en l'absence de procédure de révision engagée avant le 31/12/2015.

L'enrichissement progressif des projets d'urbanisme par les informations transmises par le Conseil départemental dans le cadre du porter à connaissance et des réunions PPA permet de restreindre les observations à produire lors de l'avis sur les projets arrêtés dans le cadre de la consultation : prise en compte des enjeux départementaux en amont.

Réflexion pour la mise en place d'une commission interne d'urbanisme avec des référents dédiés par direction.

## FICHE 10 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Aux termes de la loi n° 2008 – 1249 du 1er décembre 2008, le Département détient les compétences de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (compétence partagée avec l'Etat et la CAF) et du déploiement des politiques d'insertion sur son territoire (en partenariat avec Pôle emploi). Dans le contexte de la hausse du chômage et en particulier du chômage de longue durée, le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une augmentation continue avec une très forte hausse en 2020 liée à la crise sanitaire. Le Département a donc, durant cette période, accru le niveau de son implication financière, tant sur l'allocation que sur les actions d'insertion.

Le Département mobilise également ses professionnels à quatre niveaux :

- ◇ instruction de l'ouverture de droit à l'allocation ;
- ◇ orientation vers l'accompagnement approprié ;
- ◇ suivi de l'accompagnement ;
- ◇ mise en œuvre d'accompagnements social et socio-professionnel pour engager et soutenir le parcours d'insertion.

Dans le domaine de la lutte contre la précarité et pour optimiser la qualité des services rendus à l'utilisateur en matière d'action sociale, le Département, en 2012, a mis en place la plateforme du Numéro Vert Social. Elle a évolué depuis et s'est étayée pour répondre à de nouveaux publics et proposer de nouvelles fonctionnalités.

Elle est portée par le Groupement d'Interêt Public « Gers Solidaire » créé en 2019.

Réseau innovant d'échange et de partage, il vise à mobiliser les acteurs autour de l'aide alimentaire et les solidarités actives.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

- ◇ **Le RSA (Revenu de Solidarité Active)**  
Le Département a contribué au financement de l'allocation à hauteur de 25 M€ en 2021.
- ◇ **Le Programme Départemental d'Insertion**
  - Le Département a mobilisé 1 306 506 €, pour le financement de 44 actions portées par 32 opérateurs associatifs.
  - Le Pacte Territorial pour l'Insertion FSE (Fonds Social Européen) : le Département a mobilisé 600 000 € de FSE, pour le financement de 12 actions portées par 10 opérateurs associatifs.

◇ **Le financement des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)**

- Le Département contribue au financement des CDDI pour le parcours professionnel des bénéficiaires du RSA employés dans les Ateliers Chantiers d'Insertion : 561 767 € ont été mobilisés en 2021 pour 180 bénéficiaires.

◇ **Partenariat avec Pôle Emploi**

Fin 2015, le Département et Pôle emploi ont signé une « convention de coopération pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA », prévoyant :

- des échanges d'informations sur les dispositifs et sur les publics ;
- la mise en œuvre par Pôle emploi d'un nouveau dispositif d'accompagnement à l'attention de publics éloignés de l'emploi, basée sur un échange permanent avec la collectivité nommé « Accompagnement global » ; Il s'agit de la mise en œuvre par la collectivité d'un suivi social des demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, qui sont alors accompagnés, dans leur parcours d'insertion, conjointement par leur conseiller Pôle emploi et leur assistante sociale de secteur en vue de lever leurs freins sociaux.

En 2021, trois agents de Pôle emploi ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'accompagnement : un par agence (Auch – Condom – L'Isle-Jourdain).

Ces professionnels exercent sur tout le territoire, pour partie dans les locaux de Pôle emploi, et pour partie dans ceux des Maisons Départementales des Solidarités (MDS). A cet effet, des moyens techniques, et notamment informatiques, ont été mis à disposition par la collectivité.

Le Département a également mis à disposition de Pôle emploi les informations sur les dispositifs d'accompagnement social de la collectivité. Il a désigné les assistantes sociales de secteur pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accompagnement global ainsi que l'accueil et l'accompagnement social des demandeurs d'emploi orientés par Pôle emploi.

◇ **L'intégration de clauses sociales dans les marchés publics**

La direction Mission Ingénierie des Territoires emploie depuis 2021 une conseillère en clauses sociales et appui en ingénierie en matière de commande publique. Son rôle est la promotion et de développement des clauses sociales dans les marchés publics sur le territoire départemental. Ce dispositif permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail.

Les chargés d'insertion professionnelle des MDS, en lien avec cette conseillère, interviennent sur le positionnement des bénéficiaires du RSA sur les marchés clausés pour favoriser leur retour à l'emploi.

◇ **Harmonisation départementale du dispositif RSA**

La Direction Insertion et Solidarités Actives, par sa mission d'organisation et de gestion du dispositif RSA, a engagé depuis 2016 une démarche d'harmonisation des pratiques pour l'équité de traitement des publics sur l'ensemble du territoire départemental, sur deux axes :

- L'animation de la gestion administrative du dispositif sur les six MDS,
- L'animation technique de l'équipe insertion répartie sur les différents territoires et la coordination avec les différents partenaires.

◇ **Echanges dématérialisés d'informations sur l'insertion : l'espace ressources insertion.**

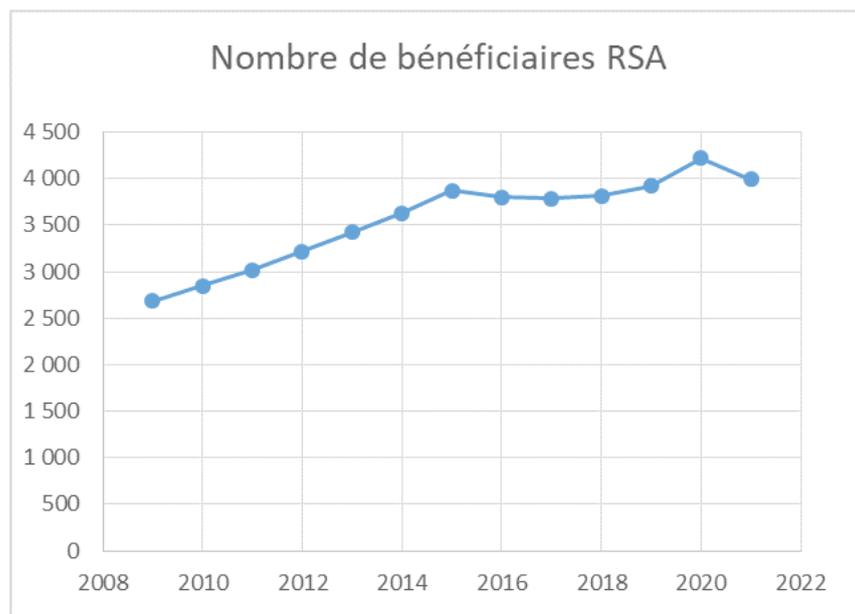
Géré au sein de la DISA, l'espace ressources insertion est un outil d'information et de partage en ligne de la documentation concernant le RSA et l'insertion. L'utilisation de cet outil informatique permet de limiter la diffusion de documents imprimés. Accessible aux agents de la collectivité travaillant sur le dispositif, il met à disposition des informations sur les événements, les offres d'emplois, les différents projets et bilans, les supports techniques, comptes rendus de réunions et formulaires nécessaires à l'exercice de la mission.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

#### Nombre de bénéficiaires du RSA

Au 31 décembre 2021, le nombre de foyers allocataires du RSA était de 3 990 (contre 4 221 au 31 décembre 2020) soit - 5.5%. Ce chiffre représente 4 563 adultes en insertion, et 7 735 personnes en comptant les ayants droits, soit 4 % de la population gersoise.

Années	Nombre Bénéficiaires
2009	2 686
2010	2 847
2011	3 022
2012	3 215
2013	3 425
2014	3 629
2015	3 875
2016	3 800
2017	3 786
2018	3 813
2019	3 922
2020	4 221
2021	3990



#### Partenariat avec pôle Emploi

Fin 2015, le Conseil départemental et Pôle emploi ont conclu une « convention de coopération pour l’insertion sociale et professionnelle des demandeurs d’emploi et des bénéficiaires du RSA ». Renouvelée en 2020, elle définit les engagements respectifs des deux partenaires dans le cadre d’une approche globale de l’accompagnement.

Ce dispositif nommé « accompagnement global » s’adresse aux publics les plus éloignés de l’emploi et est basé sur un échange permanent avec la collectivité. Il prévoit un suivi coordonné entre un professionnel de l’emploi, conseiller Pôle emploi d’une part, et un professionnel de l’accompagnement social, travail social d’autre part. Il concerne les demandeurs d’emploi, allocataires du RSA ou non, rencontrant des freins sociaux à l’emploi et nécessitant une prise en charge articulée par un professionnel de chaque institution.

Depuis 2021, trois conseillers spécialisés de Pôle emploi, respectivement des agences d’ Auch , Condom et L’Isle-Jourdain, sont mobilisés pour mettre en œuvre l’accompagnement global. Ces professionnels exercent sur tout le territoire, pour partie dans les locaux de Pôle emploi, et pour partie dans ceux des Maisons Départementales des Solidarités (MDS). A cet effet, des moyens techniques, et notamment informatiques, ont été mis à leur disposition par la collectivité.

En parallèle, les assistantes sociales et les chargés d’insertion du Département assurent l’accueil et l’accompagnement social des demandeurs d’emploi orientés par Pôle emploi.

Au-delà de l’accompagnement global, le Département, notamment la Direction Insertion et Solidarités Actives, est en relation directe avec Pôle emploi sur la coordination des actions relatives à l’insertion par l’activité économique (IAE). Par ailleurs, les conseillers de Pôle emploi participent aux commissions mensuelles pluridisciplinaires de réorientation des bénéficiaires du RSA organisées par le Département.

**Nombre de marchés clausés et nombre d'heures réalisées en 2021 :**

- ◇ 1001 heures réalisées au travers de 9 marchés publics de travaux du Département ;
- ◇ 14 maîtres d'ouvrage différents dont 4 nouveaux;
- ◇ 53 sociétés accompagnées ;
- ◇ ces marchés représentent 26 113 heures d'insertion clausées ;
- ◇ 68 personnes bénéficiaires des clauses.

**GIP Gers Solidaire, actions et chiffres 2021**

En 2021, la nouvelle équipe de direction a travaillé à 2 priorités, le déploiement d'actions nouvelles et le renforcement du pilotage budgétaire et administratif du GIP. Ainsi, de nouveaux dispositifs ont été initiés, tels la labellisation de Gers Solidaire en Point Conseil Budget, l'entrée dans le programme Conseillers Numériques ou le soutien par l'ARS de la généralisation des permanences santé. En parallèle, des décisions de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été engagées, ainsi que la recherche de financements supplémentaires, tels la DETR pour des travaux dans le bâtiment ou l'obtention de recettes nouvelles liées au plan pauvreté.

**👉 Numéro Vert Social**

- ◇ 3 625 appels (2/3 des appelants sont des femmes) ;
- ◇ 200 entretiens directs ont été réalisés suite aux appels ;
- ◇ Le traitement des demandes a fait l'objet de 2 000 mails ;
- ◇ 3/4 des demandes concernent des difficultés administratives et financières, des besoins d'orientation vers d'autres organismes et des questions de santé ;

30 signalements et demandes d'intervention ont été enregistrés concernant les adultes âgés ou handicapés et des enfants en situation préoccupante.

**👉 Observatoire Départemental des violences faites aux femmes**

- ◇ 342 cas signalés ;
- ◇ 99 décisions prononçant une mesure d'éviction du conjoint violent ;
- ◇ 67 stagiaires inscrits au stage de lutte contre les violences conjugales ;
- ◇ 1 bracelet anti-rapprochement.

**👉 Permanences Santé**

- ◇ Une première expérimentation de permanences santé dont l'utilité s'est vérifiée sur 3 sites : Auch, Lectoure et Lombez.

L'infirmière a organisé des permanences au moment de la distribution alimentaire dans une démarche d'écoute et de réorientation vers un parcours de soins, en relation avec les organismes de santé et les professionnels locaux (31 personnes rencontrées).

**👉 Education alimentaire**

Deux appels à projet d'éducation alimentaire (PRSE3 et Man'Gers) déployés sur l'année en partenariat avec le CPIE et l'association de diététiciennes MIAM. Ces opérations ont rempli plusieurs objectifs :

- ◇ Transmettre les clés pour favoriser un mode de vie sain, notamment au travers de l'alimentation,
- ◇ Comprendre l'importance de nos choix en tant que consommateur sur la santé-environnement,

- ◇ Faire évoluer les pratiques alimentaires vers une alimentation saine, équilibrée et respectueuse de l'environnement,
- ◇ Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- ◇ Sensibiliser les bénévoles distribuant l'aide alimentaire aux notions d'équilibre alimentaire dans le but d'améliorer l'accompagnement des personnes concernées et d'affiner leurs attentes,
- ◇ Favoriser une alimentation équilibrée, promouvoir l'activité physique et limiter la sédentarité des personnes concernées par l'aide alimentaire sur le territoire du Gers,
- ◇ Promouvoir l'importance pour la santé d'une alimentation variée et équilibrée, et une activité physique douce et quotidienne.

### 👉 **Les tiers lieux solidaires**

Les premières actions de mise en oeuvre et d'animation de tiers-lieux solidaires :

- ◇ Masseube : 5 acteurs permanents composent le lieu ;
- ◇ Lectoure : 3 acteurs permanents et 2 partenaires réguliers ;
- ◇ Lombez : 2 acteurs permanents et 4 partenaires réguliers.

Une coordination des acteurs et des animations sur site ont été menées dans le cadre du partenariat avec In Site.

### 👉 **Une ingénierie sociale au service de la connaissance des territoires**

Les portraits de territoire et l'analyse des besoins sociaux, une démarche structurante et de long terme pour répondre aux besoins de connaissance des acteurs locaux des fragilités de leur territoire :

Gers Solidaire est l'opérateur de la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités (CTGGS), pilotée par la Caisse d'allocations familiales du GERS et le Conseil départemental.

Cette convention de partenariat mise en place en 2019 vise à renforcer la coordination et l'efficacité des actions en direction des habitants d'un territoire. La CTG se concrétise par la signature d'une convention entre la Communauté de communes et la CAF du Gers. Elle a pour objet de territorialiser l'offre globale de service, de favoriser la coordination et de mettre en synergie les compétences des partenaires institutionnels (MSA, CPAM, CCAS/CIAS...).

Dans le cadre de la CTGGS, Gers Solidaire a lancé en mai 2020, à la demande des pilotes, la démarche des portraits de territoire. Il s'agit de faire « une photographie » des 15 intercommunalités du département mettant en avant près de quarante indicateurs de pertinence. L'objectif est d'avoir une vision claire du périmètre intercommunal, de pouvoir le comparer à un autre territoire et de le situer à l'échelle départementale, régionale voire nationale. La première édition de ces portraits a été mise en ligne au 1er trimestre 2021. Ils seront réactualisés tous les ans.

La deuxième étape concourant à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux est de recueillir l'offre sociale et de services présents sur les territoires. Cette partie, réalisée en collectant des éléments factuels d'activité sur le terrain, a débuté au printemps 2021 par une série d'entretiens de nombreux professionnels, d'acteurs concernés et d'usagers locaux.

Cette démarche inédite en France sur tout le périmètre départemental a vocation à offrir aux élus une « lecture » objective comparée de leur territoire, communicable à l'ensemble des acteurs et des habitants. Il s'agit de « démocratiser » et de « partager » la connaissance pour mieux appréhender le besoin et la qualité des moyens en présence.

### 👉 **Service Public Itinérant**

Le bus connecté a été actif sur les 5 premiers mois de 2021 :

- 182 personnes rencontrées,
- 2/3 de personnes de plus de 60 ans.

### 👉 **Les investissements de Gers Solidaire**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la création de tiers-lieux solidaires, Gers Solidaire a participé à l'équipement en matériel de distribution alimentaire d'associations caritatives : Croix-Rouge, Secours Catholique, Sol'Adour et la Boutique des Solidarités.

## FICHE 11 : ACCES A DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS, A LA CULTURE ET AU TOURISME POUR TOUS LES PUBLICS



### 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscient des enjeux, le Département du Gers souhaite impliquer les manifestations sportives, touristiques et culturelles et faire évoluer les comportements vers l'éco-responsabilité.

En juin 2019, le Département a voté sa politique sport qui s'intitule « Gers objectifs 2024, Le Gers, Construire un avenir sportif ».

Elle se décline en 4 axes :

- ◇ Adopter une stratégie de communication et de valorisation des enjeux de la pratique physique et sportive ;
- ◇ Accompagner financièrement les structures sportives ;
- ◇ Accompagner les réflexions du mouvement sportif dans ses projets de développement (ingénierie) ;
- ◇ Sensibiliser les gersois à la pratique sportive en favorisant le sport pour tous et le sport santé.

Par ailleurs, depuis 2019, le Département du Gers est labellisé « Terre de Jeux 2024 ». En signant la convention avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris, la collectivité s'est engagée à mettre plus de sport dans le quotidien des Gersois. Elle s'est également engagée à renforcer l'approche durable dans l'organisation et l'animation d'événements sportifs sur le territoire ainsi qu'à l'occasion des temps forts liés à Paris 2024 et au label « Terre de Jeux 2024 ».

En novembre 2019, le Département a également voté sa politique de développement des sports de nature 2019/2024 intitulée « Le Gers, un terrain de jeux pour les sports de nature ». Son objectif principal est de promouvoir le Département du Gers à travers des pratiques sportives dans des lieux naturels et préservés.

Elle se décline en 5 axes :

- ◇ Donner une dynamique « sports de nature » au département ;
- ◇ Renforcer les relations avec nos partenaires historiques ;
- ◇ Renforcer la Commission des Espaces, Sites et Itinéraires et le Plan Départemental des espaces sites et itinéraires pour en faire des outils incontournables du développement des « sports de nature » ;
- ◇ Favoriser le bien-être et la santé des gersois en les incitant à pratiquer les sports de nature ;
- ◇ Trouver une synergie entre les sports de nature et le tourisme.

Dans le cadre du Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires, 10 sites ont été labellisés comme lieux de pratique de sports de nature de qualité.

Grâce à ces politiques, le Département s'attache à développer des actions qui favorisent des liens, sensibilise la jeune génération aux enjeux environnementaux et sociétaux, préserve les espaces naturels tout en les valorisant à travers des pratiques responsables.

Le 5<sup>ème</sup> schéma tourisme 2021-2026 de la destination Gers a été adopté par l'Assemblée Départementale le 16 avril 2021. Il a été présenté aux partenaires et prestataires touristiques le 18 novembre 2021 lors d'un forum de lancement à l'hémicycle de l'Hôtel du Département.

136 personnes ont pu y assister, dont 96 personnes présentes et 40 en visionnant en direct la retransmission numérique sur la chaîne You Tube du Conseil Départemental.

Cette rencontre a permis d'aborder le bilan des saisons touristiques 2020/2021 ; de présenter la nouvelle stratégie touristique départementale du Gers et d'annoncer la mise en place l'instance de pilotage et de coordination de la stratégie Départementale : le Comité Stratégique Départemental du Tourisme.

Deux tables rondes ont également été organisées: « Innovation et slow tourisme à la gersoise » et « L'itinérance douce, immersion au cœur du Gers en Gascogne » pour favoriser le développement du tourisme durable.

Dans le domaine de la culture, le Département souhaite redéfinir les orientations, les matérialiser et les prioriser afin de renforcer la politique culturelle départementale en développant le travail en réseau et inter-associatif et en intégrant des orientations en lien avec le développement durable (ex : diversification des publics, critérisation des aides aux lieux de diffusion culturelle, diversité culturelle...).

## 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

### **Aménagement de la voie verte de l'Armagnac**

Il s'agit de la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée entre Condom et Eauze (33 km).

Le projet a permis d'ouvrir au public, en 2009, 20 km entre Condom et Lagraulet.

La dernière étape du projet consiste en une valorisation touristique de cette infrastructure dédiée aux modes de déplacements doux. En 2016, la signalisation de cette voie verte et la valorisation des sites touristiques situés à proximité a été menée.

En 2018, des toilettes sèches ont été construites à Mouchan et divers travaux ont été réalisés en vue d'une labellisation Tourisme et Handicap : reprofilage, mise en place de bancs, table de pique-nique PMR, agrandissement du parking.... »

En 2019, la voie verte a été prolongée sur 2 km (de Lagraulet-du-Gers à Montréal). Elle est désormais ouverte entre Condom et Montréal-du-Gers soit 22 km.

Elle a été labellisée Tourisme et handicap sur un tronçon de 2.5 km pour le handicap auditif, mental et moteur. En Occitanie, ce type d'équipement touristique est le 2<sup>ème</sup> du genre à bénéficier d'une labellisation tourisme et Handicap avec la Voie Verte des Gaves dans les Hautes-Pyrénées (65).

### Itinéraires cyclotouristiques

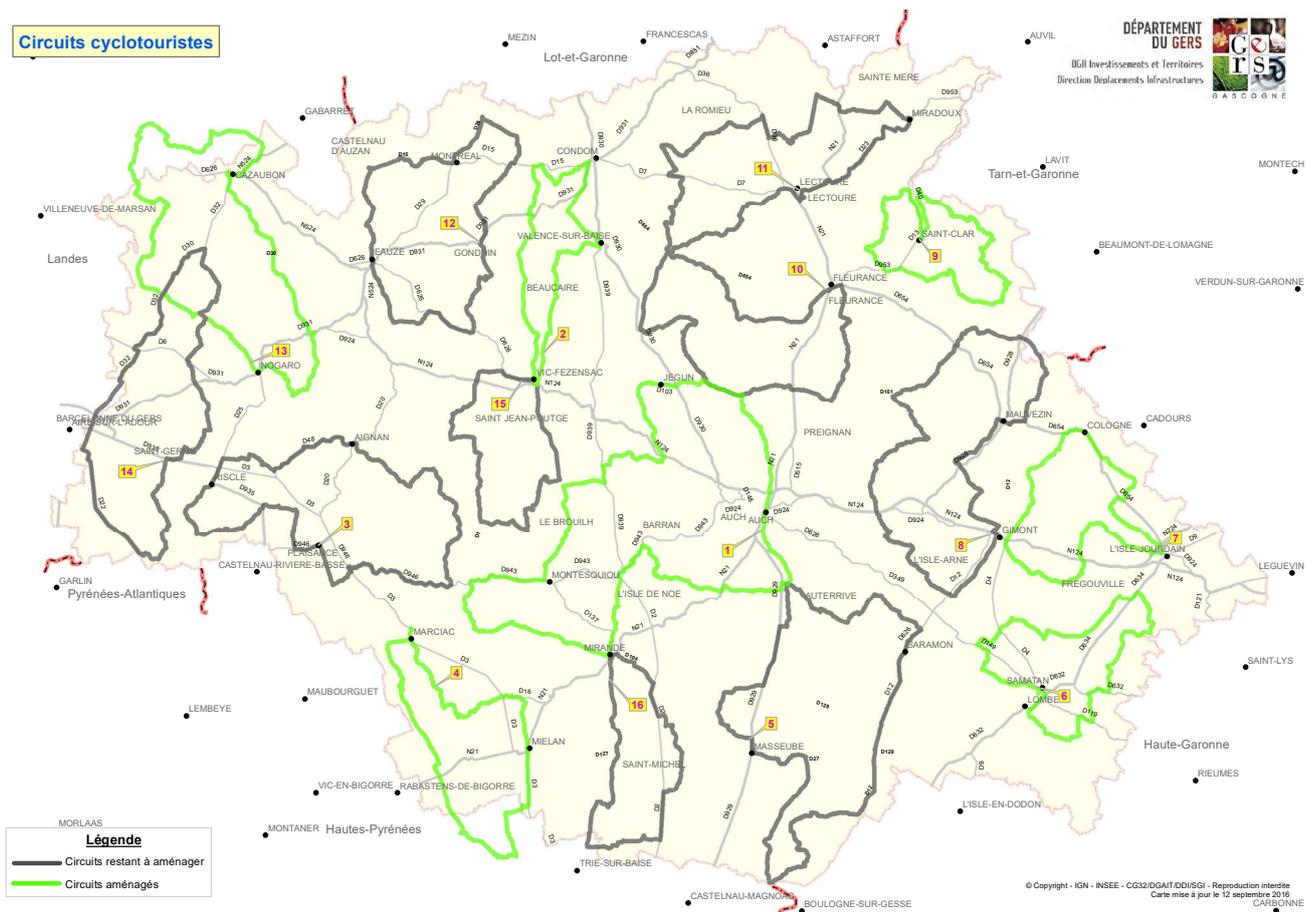
La réalisation du projet d'aménagement de 16 itinéraires cyclotouristiques (jalonnement, valorisation, partage de la route...) sur l'ensemble du département, se poursuit. Après l'aménagement de 6 itinéraires de 2013 à 2015, une 7<sup>ème</sup> boucle a vu le jour dans le secteur périphérique d'Auch en 2016 (voir carte ci-après)

Par ailleurs, la Véloroute Vallée de la Baïse V82, qui traverse le Gers du nord au sud, permet de découvrir les paysages vallonnés du Gers, les domaines viticoles (Armagnac), et deux cités gasconnes aux riches patrimoines : Valence-sur-Baïse et son abbaye cistercienne de Flaran et Condom.

Elle emprunte le nouveau « Sentier de la Baïse » (1,2 km), la Voie Verte de l'Armagnac sur 5,6 km et des routes peu circulées.

Après avoir fait l'objet d'un repérage sur l'itinéraire et la sécurisation du tracé, le jalonnement a été fait en 2020 dans son intégralité. En 2020, le Département du Gers a balisé la V82 de Condom à Duffort.

Circuits cyclotouristes



### **GR 653 et GR 65**

Le Département assure l'entretien et le balisage des chemins de Saint-Jacques. En complément de ces actions, il a engagé un programme de valorisation touristique avec pour objectif d'utiliser la notoriété de ces chemins pour valoriser les atouts touristiques du Gers.

En 2018, s'est achevée la valorisation touristique du GR 653 : panneaux d'entrées de région touristique, panneaux thématiques, tables d'interprétation de paysages...

Un éco-compteur a été installé à Saint Antoine sur le GR 65, pour suivre le passage des randonneurs et connaître la fréquentation du GR. En 2019, 2 éco-compteurs supplémentaires ont été mis en place : un à Beaumont sur le GR 65 (Voie du Puy en Velay) et un à Gimont sur le GR 653 (Voie d'Arles).



### **Sentier de la Baïse et la rivière Baïse navigable**

L'ancien chemin de halage a été aménagé en sentier de promenade appelé «Sentier de la Baïse » et est ouvert depuis 2019 aux promeneurs, équestres et vététistes, depuis le port de Valence sur Baïse jusqu'au port de Condom sur une distance de 11 km en passant par l'Abbaye de Flaran et la double écluse de Graziac. Des aménagements paysagers (plantations d'arbres, fruitiers, pose de mobilier bois...) ont aussi été réalisés sur l'ensemble du Sentier de la Baïse ainsi que sur le site de Graziac avec sa double écluse manuelle à

l'architecture remarquable. Il y a été recensé (d'avril à fin octobre) sur ce site en 2021, plus de 12 800 visiteurs/promeneurs. A cet effet, le Département du Gers a réalisé la construction de toilettes sèches adaptées aux PMR, une valorisation paysagère luxuriante (90 arbres, 150 fruitiers 200 arbustes, fleurs...) et la création/conception de mobilier bois (bancs, tables...) en interne, sur une nouvelle aire de pique-nique atypique à Graziac en valorisant le bois flottant de la rivière Baïse.

Par ailleurs, deux panneaux « image » ont été implantés pour signaler et valoriser la double écluse manuelle de Graziac. La rivière Baïse navigable est depuis 2002, gérée en régie directe par le Département du Gers. Ce mode de déplacement doux permet aux touristes/plaisanciers de se déplacer en péniche, au fil de l'eau, depuis Valence sur Baïse jusqu'au Lot-et-Garonne, en passant par Condom sur une distance de 22 km avec le franchissement de 6 écluses. Un questionnaire de satisfaction sous forme de carte postale avec QR Code est remis depuis 2021, aux plaisanciers à la double écluse de Graziac notamment, par les éclusiers du Département du Gers, afin de présenter l'histoire de la navigation depuis le Moyen-âge, d'améliorer les conditions de plaisance et faire découvrir les services touristiques proposés et rendus. Il est aussi recensé chaque année à cette double écluse manuelle, qui ne peut être manœuvrée que par les éclusiers, plus de 280 bateaux de plaisance représentant plus de 21 nationalités différentes. En 2021, malheureusement aucun bateau de Plaisance venant du Lot et Garonne, n'est venu dans le Département du Gers. Le Département 47 a fermé la navigation, depuis Nérac jusqu'à la limite de notre département, durant toute la saison pour hauteur d'eau insuffisante donc obligation d'effectuer des travaux de curage.

129 Funs yack (petits bateaux à moteur de location au port de Condom) ont tout de même été recensés à Graziac durant la saison 2021.

### **Route Européenne d'Artagnan**

Ce projet de Route équestre a été lancé en 2014 par l'Association Européenne de la Route d'Artagnan. Le tracé relie Lupiac, dans le Gers, lieu de naissance de d'Artagnan, à Maastricht, lieu de son décès. Un appui technique important est mené par le service tourisme, en amont du balisage réalisé par la Direction des Déplacements et Infrastructures.

La Route d'Artagnan est le seul itinéraire européen à cheval.

Le Département du Gers intensifie sa participation pour la mise en service de cet itinéraire, au vu des enjeux touristiques, culturels et économiques potentiels.

En effet, ce projet est relié à des thématiques déjà travaillées par le Département : itinérance douce, sports de nature, patrimoine gascon, langue occitane, connexion avec d'autres itinéraires pédestres ou cyclistes, comme les Chemins de St Jacques de Compostelle, travail en partenariat avec d'autres départements (Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Garonne...) et régions (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine).

En 2021, le Département a continué ses actions pour développer la Route Européenne D'Artagnan sur le territoire gersois en lien avec la stratégie touristique en faveur de l'itinérance douce.

Il a notamment participé à la mise en tourisme de la REA, avec des actions de valorisation et promotion à travers :

- ◇ la rédaction du topoguide Route des Mousquetaires en partenariat avec 2 départements : Hautes Pyrénées, Pyrénées Atlantiques et la Navarre.
- ◇ un travail de mise en tourisme de la « boucle Gers » (Route Royale et Route Madame) avec AERA, le CDT et les Offices de tourisme. Rencontres avec 17 hébergeurs équestres gersois, pour la signature de la charte d'accueil de cavaliers.

Il a réalisé la reconnaissance de tracés de la Route Madame (Marambat jusqu'à Lupiac), Route de l'Infante (Sarragachies), Route de l'Infante (Gimont, Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain).

De plus, il a collaboré au suivi du dossier de labellisation de la Route Européenne d'Artagnan « Itinéraire culturel européen », reconnue le 19 mai 2021 par le Conseil de l'Europe situé à Luxembourg. Enfin, il a également accompagné au dispositif « Ecole ouverte » fin août 2021, en partenariat avec l'Education Nationale, AERA et CANOPE.

### **Animations touristiques**

Dans le cadre du programme de valorisation des équipements touristiques départementaux, le Département a lancé en 2016 la 1ère édition des animations du sentier de la Baise (« les Douces Heures estivales », fin juillet et fin août) et de la voie verte de l'Armagnac (les Cool'Heures de la Voie Verte, début octobre).

### **Actions culturelles**

Le service culture propose des pass culturels ouverts aux personnes qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et leur permet un accès facilité aux événements culturels et patrimoniaux.

Le Groupement d'Intérêt Public « Café culture » permet la mise en place de concerts dans des cafés/ restaurants en milieu rural, par le biais d'aides financières du Département.

Le Département octroie des subventions aux écoles de musique, afin de faciliter l'accès à la musique (instruments, solfège, chants) en milieu rural.

Concernant la promotion de la langue et culture occitane, de nombreux projets sont proposés et notamment intergénérationnels : un quizz numérique « questions pour un gascon » a été mis en œuvre grâce à un projet dans 2 EHPAD du département, accessible sur le site du Département.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

#### Actions culture

##### **Budget Culture de 1 497 098 €**

- ◇ Pass culturel (saison 2021/2022) : 37 structures partenaires, 616 cartes délivrées (impact de la crise sanitaire) ;
- ◇ GIP Cafés Cultures : en 2021, 9 établissements bénéficiaires ;
- ◇ 97 associations subventionnées ;
- ◇ 2 dispositifs soutenus par le Département :
  - Collégiens du Gers en piste !
  - Plan Collèges au cinéma.
- ◇ 28 écoles de musique associatives rurales et 3 écoles de musique intercommunales avec 2135 élèves musiciens aidés par le Département
- ◇ Culture et langue occitanes :
  - Diffusion de supports ludiques et pédagogiques autour de la langue occitane (sets de table, jeu des 7 familles) ;
  - Accompagnement des territoires dans leur démarche de valorisation de la culture occitane et de visibilité de la langue.

##### **Sport et Jeunesse**

Sensibilisation des clubs sportifs gersois en intégrant dans les imprimés de demande de subvention l'information suivante :

« La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscients des enjeux, notre Département souhaite sensibiliser les associations sportives aux comportements durables. C'est en effet, sur des sites destinés à accueillir de multiples évènements et des centaines de participants que la sensibilisation et les comportements de base doivent être mis en œuvre».

En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez les fiches-actions-conseils qui vous permettront d'adopter des comportements écoresponsables dans le quotidien de votre association sportive :

**<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/sport/une-politique-au-plus-pres-du-terrain>**

En conséquence, le mouvement sportif gersois peut consulter l'ensemble des fiches thématiques « sport & développement durable ». Néanmoins, l'évaluation concernant la consultation et l'impact de cette sensibilisation est difficilement réalisable.

**Pass'Sport 32** : Le nombre d'aides allouées au titre de ce dispositif est stable.

Fin 2021, le nombre de Pass'Sport 32 alloué s'élève à 3644.

#### 4 - IMPACTS/RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE ET/OU IMPACTS SUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

La Coordination Action Culturelle et Tourisme, en travaillant notamment sur l'itinérance douce, a permis :

- ◇ d'augmenter la notoriété du département sur ce thème ;
- ◇ d'améliorer la visibilité (signalétique routière et piétonne) et la lisibilité (dépliant Voie Verte en papier recyclé, indiquant les conseils liés à l'environnement par les randonneurs) ;
- ◇ de développer l'accessibilité aux PMR (projet labellisation tourisme et handicap Voie Verte).

Concernant la Culture, le Département s'attache à sauvegarder et valoriser un patrimoine culturel et immatériel, au bénéfice de la population locale multigénérationnelle.

Les actions Sport et Jeunesse permettent une sensibilisation à l'activité physique et sportive et aux comportements éco-responsables.



## FICHE 12 : ACCES AU NUMERIQUE



### 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'aménagement numérique du territoire est porté par Gers Numérique qui rassemble le Conseil Départemental et l'ensemble des communautés de communes du département.

Sa mission vise à déployer des infrastructures numériques afin de rendre accessibles à tous les Gersois les usages innovants permis par le Très Haut Débit : qu'il s'agisse de télétravail, d'école numérique, de maintien à domicile de personnes âgées ou dépendantes, et de divers usages professionnels.

Le Département participe au projet lancé par l'Etat en faveur du numérique dans les collèges. Cette opération vise à :

- ◇ permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques mobiles associés à des services ;
- ◇ intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants ;
- ◇ mettre à la disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins ;
- ◇ évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent.

### 2 - DESCRIPTION /ETAT D'AVANCEMENT

#### Gers numérique

Permettre à 100% de Gersois de disposer d'un débit d'au moins 8Mb/s dès 2017 (atteint)

Grace au déploiement de plusieurs technologies, cet objectif a été atteint mi 2017, soit avec plus de 3 ans d'avance sur les objectifs fixés à l'échelle du pays.

#### Permettre à 2 Gersois sur 3 de disposer d'un raccordement direct à un réseau en fibre optique (FttH) d'ici 2021 (en cours)

Cet objectif cumule les déploiements initiés par Orange dans les 15 communes de l'agglomération auscitaine (zone dite « conventionnée ») et les déploiements sur le Réseau d'Initiative Publique de Gers Numérique. Fin 2021, le seuil de 60% de couverture a été franchi et les derniers déploiements de la 1ère phase de travaux concernent un habitat très dispersé qui nécessite des ressources humaines et matérielles importantes pour un nombre de prises limité.

Le seuil de 2 Gersois sur 3 éligibles à la fibre sera atteint au 1er semestre 2022.

### **Permettre une couverture 100% fibre du département d'ici 2025 (en cours)**

L'habitat extrêmement dispersé induit un investissement supplémentaire supérieur à 180 M€ (dont 60M€ pour le raccordement final des abonnés), hors de portée financière pour les seules collectivités locales rassemblées au sein de Gers Numérique. La très faible rentabilité de ce réseau dissuade également les opérateurs privés d'engager des fonds propres.

Le montage retenu pour un scénario 100% fibre s'appuiera donc sur une solution rassemblant acteurs publics et privé au sein d'une SEMOP pour réduire le coût public de l'opération.

Cette 2<sup>ème</sup> phase de déploiement a débuté en 2021 pour s'achever fin 2025 (les 10 derniers pourcents d'habitation représentant à eux seuls deux années de chantier).

Ces chantiers (11 000 kms de fibre déployés) auront ainsi permis au Gers, en 10 ans, de passer du plus mauvais débit de France à une couverture 100% fibre.

Pour attendre l'arrivée de la fibre dans de bonnes conditions, les autres technologies restent disponibles : ADSL/VDSL, radio (wifi dont l'exploitation du réseau a été prolongée jusqu'en 2026), 4G fixe et satellite permettent, en tout point du territoire gersois d'accéder à un débit satisfaisant.

Au titre de l'accessibilité aux outils numériques des personnes âgées ou dépendantes, le Département du Gers a engagé en 2020 une réflexion visant à mettre à niveau les infrastructures des EHPAD, préalablement au développement de nouveaux usages numériques afin de faciliter notamment la communication avec leurs proches et les professionnels de santé.

### **OPEN DATA**

Le Département a mis en ligne un site dédié à l'Open Data, <https://data.gers.fr>, pour diffuser des jeux de données dans un format largement réutilisable.

Depuis 2015, poursuite du travail d'ouverture des jeux de données internes à la collectivité mais également sur le territoire puisqu'un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers a permis de publier la géolocalisation des Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) des lieux publics Gersois.

La collectivité a adhéré en 2019 au projet d'Open Data porté par la Région Occitanie sur tout son territoire. En plus d'animer des réunions sur le sujet, la Région propose gratuitement un portail de diffusion des données ouvertes dans un objectif de mutualisation des moyens techniques et humains. Le Département s'est engagé à relayer cette démarche localement au niveau des communes et des communautés de commune dans le cadre du projet de Banque de Données Territoriale « BDT32 ».

En 2021, un partenariat a été signé avec l'arrivée d'un nouveau producteur de données ; à savoir le SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

### **Réseau de la lecture publique MEDIAGERS**

Depuis 2016, le réseau complet des 31 médiathèques Gersoises (communes de moins de 10 000 habitants) a déjà intégré le projet MEDIAGERS et dispose à la fois d'un logiciel interne de gestion des adhérents, du catalogage et des prêts mais aussi un espace dédié de communication sur le site **www.mediagers.fr**.

En 2019, la Bibliothèque Intercommunale du Grand Auch a intégré le réseau MEDIAGERS pour bénéficier de la mutualisation des moyens techniques. A travers cette dernière adhésion, MEDIAGERS porte aujourd'hui le réseau complet des Médiathèques Gersoises et à ce titre, permet d'offrir des services culturels mutualisés riches notamment dans le domaine des ressources numériques.

Depuis 2020, la médiathèque départementale du Gers met également à disposition des bibliothèques du réseau une base de données bibliographiques qui permet notamment aux partenaires précités de procéder à des acquisitions partagées.

Un catalogue commun à toutes les bibliothèques adhérentes à Médiagers permet aux usagers d'avoir un regard sur la totalité des collections soit 583 000 documents tous supports confondus.

Fin 2022 le réseau décomptait 15 948 adhérents actifs.

### **Espace Numérique de Travail (ENT) des Collèges**

En 2021, le Département a poursuivi la mise en œuvre de l'ENT au travers du marché prévu sur la période 2019-2023 qui fait suite au marché 2015-2019 dont le titulaire reste la société KOSMOS.

L'Espace Numérique de Travail permet à chaque collègue Gersois de disposer d'un outil permettant des échanges dématérialisés entre l'administration (direction, secrétariat, gestionnaires, CPE, ...), les enseignants, les élèves et leurs parents mais aussi les services du Conseil Départemental. Ce marché regroupe l'ensemble des départements d'Occitanie (sauf la Haute-Garonne), la Région Occitanie, l'Académie de Toulouse, l'Académie de Montpellier et la DRAAF Occitanie.

En mars 2020, le premier confinement dû à la pandémie a entraîné un développement très important de l'utilisation de l'ENT comme liens entre les professeurs et les familles. Après un début de confinement difficile dû à la hausse massive et soudaine des connexions simultanées et de l'utilisation des visio-conférences, les modifications effectuées par la société KOSMOS ont permis de retrouver un fonctionnement correct.

Cette période a permis également de généraliser et d'accroître, chez certains enseignants, la pratique régulière de l'ENT avec les élèves.

La moyenne des connexions simultanées lors du confinement reste très au-dessus des années antérieures. Cette hausse s'est confirmée comme une tendance forte dès la rentrée 2020-2021 et à la suivante en 2021-2022 pour un total en 2021 de 2 609 088 visites.

### 3 - RESULTATS OBTENUS

#### Gers numérique

Permettre à 100% de Gersois de disposer d'un débit d'au moins 8Mb/s dès 2017 (atteint)

La montée en débit a concerné plus de 200 villages (à travers 162 opérations qui représentent plus de 700 km déployés vers les villages les moins bien desservis). 97% des lignes raccordées à ces équipements affichent désormais un débit supérieur à 8Mb/s.

Tous les centraux téléphoniques du Gers (à 2 exceptions) sont désormais raccordés à la fibre et équipés de la technologie VDSL qui permet des débits allant jusqu'à 90Mb/s.

106 relais wifi sont en service sur le réseau radio départemental également composé d'une collecte en fibre optique. 1 700 entreprises et particuliers gersois sont désormais abonnés sur ce réseau qui propose des débits de 20Mb/s et affiche une qualité de service conforme aux attentes.

Depuis l'expérimentation menée dans le Gers (à Nogaro), les services de 4G fixe ont été commercialisés par les opérateurs. Cette technologie, ainsi que le satellite (subventionné par Gers Numérique et l'Etat), complètent donc les solutions d'inclusion numérique.

Ce seuil minimum de 8Mb/s était présenté comme le 1<sup>er</sup> objectif à atteindre dans un département qui affichait le plus mauvais débit de France.

#### Permettre à 2 Gersois sur 3 de disposer d'un raccordement direct à un réseau en fibre optique (FttH) d'ici 2021 (en cours)

Sur ce réseau public, 57 700 prises (et les prises résultant de la densification dans les périmètres de déploiement) sont en cours de construction. Fin 2020, 44 000 lignes sont disponibles pour le grand-public et 51 000 adresses sont éligibles aux offres sur un lien dédié pour les entreprises et sites stratégiques. En intégrant les déploiements d'Orange en zone conventionnée, plus d'un Gersois sur deux était déjà éligible à la fibre fin 2020.

#### Permettre une couverture 100% fibre du département d'ici 2025 (en cours)

L'attribution de la concession de 25 ans permettant une couverture fibre pour 100% des Gersois, en constituant une SEMOP avec un opérateur économique, va permettre que les travaux soient achevés fin 2025.

#### Réseau de la lecture publique MEDIAGERS

Fin 2021, on décompte 20 836 adhérents au réseau, soit une progression en un an de près de 10%, pour un total de 573 000 documents (tous supports) accessibles dans le catalogue commun des ouvrages.

## **OPEN DATA**

Conformément à ses engagements, le Département du Gers a continué à porter en 2021 à promouvoir la démarche de l'Open Data en partenariat avec la Région, dans une démarche collaborative avec d'autres collectivités d'Occitanie et en diffusant les données publiques détenues par la collectivité pour qu'elles bénéficient à tous : citoyens, associations, entreprises.

Les principales avancées ont concerné :

- ◇ La publication de nouvelles données nationales moissonnées et filtrées (données relatives à la Base Adresse Nationale, Parrainages gersois pour l'élection présidentielle, etc...);
- ◇ Une veille et une mise à jour proactive pour certains jeux de données (bornes de recharge pour voitures électriques et déploiement du haut et très haut débit notamment);
- ◇ Une nouvelle réutilisation (top 15 des prénoms donnée dans le Gers en 2020);
- ◇ Fin 2021, on compte près de 60 jeux de données en ligne répartis dans 13 thématiques.

## **ENT des collèges**

- ◇ Poursuite de l'amélioration de la communication entre les différents acteurs de l'enseignement du second degré;
- ◇ L'ENT continue à être utilisé massivement avec 268 380 connexions en moyenne par mois pendant l'année scolaire 2020-2021 soit 4% de plus que lors de l'année scolaire précédente
- ◇ Pendant le second confinement, des ajustements techniques se sont avérés nécessaires pour faire face à la montée en charge. Le Département, ainsi que les autres collectivités concernées, ont participé financièrement au prorata du nombre d'élèves.



## FICHE 13 : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE



### 1 –ENJEU DU DIALOGUE CITOYEN

Il a pour objet de rapprocher l'action publique des citoyens gersois lesquels constituent :

- ◇ Une ressource partagée dont la nature peut varier (rurale, numérique, urbaine) ;
- ◇ Une communauté de citoyens
- ◇ Un corpus de règles co élaborées par les citoyens pour organiser l'accès, l'usage et la préservation du dialogue citoyen

Le Département a ainsi pour rôle de fédérer et mettre en relation des acteurs du territoire, détecter des initiatives et accompagner les porteurs.

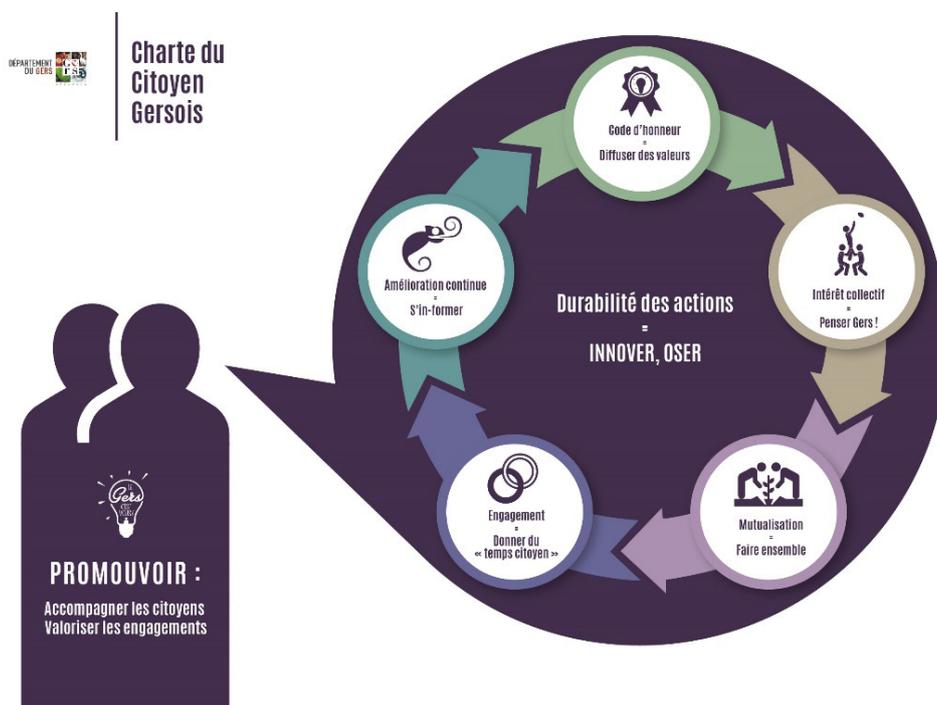
Les impacts attendus sont la connaissance et le partage par les Elus et les services de l'importance et la plus value de l'implication des citoyens dans la conception et la mise en œuvre du service public. Ils doivent s'approprier les prérequis nécessaires à la mise en place de démarches participatives ambitieuses et avoir une vision commune de l'implication des Gersois dans leur territoire.

### 2 –FONDEMENTS DU DIALOGUE CITOYEN

Les principes posés sont :

- ◇ **Transparence** envers les citoyens par une information continue et l'accessibilité des données;
- ◇ **Participation** : investir les lieux d'échanges ouverts types tiers lieux pour mesurer régulièrement l'expression et la satisfaction des besoins de la population, alimenter les pistes d'action ;
- ◇ **Amélioration continue** : expérimentation de solutions et partage de l'évaluation.

Ce qui a conduit à l'élaboration d'une charte du citoyen gersois.



### 3 - RESULTATS OBTENUS

L'ingénierie associative se développe par la mise en réseau soit entre associations lauréats des Budgets Participatifs Gers et d'autre part avec le secteur public local.

Par exemple, à Lasséran l'inauguration de deux projets lauréats a été couplée à une action pédagogique ludique relative à la laïcité. Cette action citoyenne a rassemblé différents services publics ( EPCI, commune et Conseil Départemental) tout en étant co construite avec la jeunesse locale.



## 3.2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES

### 3.2.1. Au regard des 5 finalités du développement durable

#### **Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'air**

En 2021, les actions et politiques du Département pour lutter contre le changement climatique sont variées :

- ◇ la lutte contre la précarité énergétique ;
- ◇ la mise en place du Guichet Rénov'Occitanie du Gers co-animé par le CAUE et l'ADIL ;
- ◇ le lancement d'un plan d'actions de transition énergétique suite à la réalisation d'une étude territoriale stratégique ;
- ◇ la mise en place d'un dispositif d'ingénierie pour développer la chaleur renouvelable ;
- ◇ l'accompagnement des collectivités vers la transition énergétique et écologique (dispositifs financiers « Gers 2030 », fléchés vers des thématiques prioritaires) ;
- ◇ la sensibilisation et l'information des collégiens (animations « Cube S », appui aux démarches E3D des collèges, création d'un catalogue d'animations) ;
- ◇ le développement de l'accès au numérique.

#### **Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Diverses actions 2021 participent à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

- ◇ la préservation et restauration de la biodiversité, des zones naturelles et des continuités écologiques ;
- ◇ l'aménagement et la gestion d'ENS, l'étude de populations et inventaires naturalistes ;
- ◇ l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (mise en place de la Commission Locale de l'Eau et de ses instances) ;
- ◇ l'ingénierie de gestion des boues de stations d'épuration en vue d'améliorer la qualité des masses d'eau ;
- ◇ le Projet Alimentaire Territorial (validation des fiches actions par l'ensemble des parties prenantes)
- ◇ la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ◇ les animations auprès des élèves sur les thèmes de l'alimentation et de l'environnement ;
- ◇ la labellisation de tous les collèges par Ecocert (label « En cuisine »).

### **Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.**

Plusieurs actions du Département concourent à cette finalité, en lien avec :

- ◇ les missions d'ingénierie territoriale ;
- ◇ le RSA et actions d'insertion ;
- ◇ le GIP Gers Solidaire, le Numéro Vert Social (avec en 2021, la mise en place de permanences santé, de tiers-lieux solidaires) ;
- ◇ l'habitat : lutte contre la précarité énergétique et adaptation des logements, FSL, ...
- ◇ les ateliers participatifs et étude menés dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat;
- ◇ le dispositif « clauses sociales » avec une sensibilisation des maitres d'ouvrage publics ;
- ◇ le développement du numérique et de l'Open Data.

### **Finalité 4 : Epanouissement de tous les êtres humains**

Plusieurs actions recensées sont en lien avec cette finalité :

- ◇ les actions d'insertion et de solidarités ;
- ◇ la mobilisation citoyenne ;
- ◇ le soutien aux projets culturels ;
- ◇ la politique « jeunesse » 2020-2030, les politiques 2019-2024 « sport » et « sports de nature » ;
- ◇ l'adoption du 5<sup>ème</sup> Schéma Tourisme 2021-2026 et création du Comité Stratégique Départemental du Tourisme ;
- ◇ le prolongement de la Voie Verte (labellisation Tourisme et Handicap), du sentier de la Baïse, le balisage de la Route Européenne d'Artagnan ;
- ◇ la labellisation « Terre de jeux 2024 » ;
- ◇ le développement du numérique et de l'Open Data.

### **Finalité 5 : Dynamiques de production suivant des modes de production et de consommation responsables**

Depuis 2009, le Département est engagé pour une alimentation de qualité dans les cantines scolaires.

Le Département a candidaté à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation avec pour objectif de promouvoir dans l'ensemble des restaurants scolaires une alimentation durable (Bio et SIQO) et de proximité.

Il met en œuvre un « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux.

## 3.2.2. Au regard des éléments de démarche

### Participation – Partenariat

Plusieurs types de partenariat ont été engagés ou poursuivis en 2021 avec différents acteurs pour les projets suivants :

- ◇ le GIP Gers Solidaire ;
- ◇ les actions d'insertion ;
- ◇ la politique habitat et l'Observatoire habitat ;
- ◇ les actions de transition énergétique ;
- ◇ l'émergence du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.
- ◇ le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles ;
- ◇ le Schéma Tourisme 2021-2026 ;
- ◇ le Projet Alimentaire Territorial ;
- ◇ les missions d'ingénierie territoriale ;
- ◇ les politiques jeunesse, sport, sports de nature ;
- ◇ le projet CiT2E ;
- ◇ etc.

### Organisation du pilotage

Le pilotage des actions menées sur le territoire nécessite un portage politique fort et une organisation adaptée au contexte du territoire, pour pouvoir mettre en œuvre une stratégie de développement durable ambitieuse.

Le Département a mis en place une Commission organique dédiée « Transition Ecologique, Solidarités pour les Territoires et Croissance Verte ».

Des Comités ont également été créés :

- ◇ Commission Locale de l'Eau (CLE) Neste et rivières de Gascogne ;
- ◇ Comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial ;
- ◇ Comité Stratégique Départemental du Tourisme ;
- ◇ Comités de gestion des ENS et Comité de pilotage du Schéma des ENS ;
- ◇ Comité de pilotage de la CiT2E ;
- ◇ Comité de préfiguration de la filière bois énergie;
- ◇ Comité de pilotage du guichet unique de la rénovation énergétique ;
- ◇ Comité de pilotage de la politique départementale de l'Habitat ;
- ◇ Comité de pilotage de l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;
- ◇ Commission départementale de transition vers le numérique ;
- ◇ Comité de suivi Open Data ;

- ◇ Comité de pilotage de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;
- ◇ Comité de pilotage relatif à l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes;
- ◇ Comité de pilotage relatif au Dispositif d'Ingénierie Territoriale ;
- ◇ ...

## **Transversalité**

La transversalité est un élément déterminant de méthode qui imprègne tout projet territorial à la fois dans son contenu et dans les méthodes de travail et d'organisation.

La transversalité des projets menés sur le territoire du Gers est à l'initiative de chaque direction chargée des projets. L'analyse des actions conduites, montre que la plupart des projets portent sur plusieurs finalités du développement durable, associent différents services en interne mais également des acteurs du territoire dans différents domaines.

## **Evaluation**

L'évaluation doit permettre de vérifier la pertinence de la politique menée au regard des enjeux locaux, des enjeux de développement durable, des attentes et besoins de la population.

C'est aussi l'objet du présent rapport sur la situation en matière de développement durable. Dans une démarche d'amélioration continue, la gestion des politiques menées par la collectivité sur le territoire nécessite des évaluations régulières afin de pouvoir mesurer l'état d'avancement et le niveau d'atteinte des objectifs, et ainsi faire évoluer l'action si nécessaire.

Une Direction Gestion Coordination a été mise en place au sein de la DGA Solidarité, la DGA Investissements et Territoires dispose d'un contrôle de gestion dédié.

## **Amélioration continue**

La stratégie d'amélioration continue se fonde sur une évaluation régulière des projets menés sur le territoire et vise à maîtriser et perfectionner les projets tout en favorisant l'innovation.

L'absence d'indicateurs de suivi pour une partie des actions menées n'est pas favorable à une démarche d'amélioration continue.

On note néanmoins que certaines actions font l'objet d'un suivi partiel, les indicateurs devront cependant être confortés pour un suivi plus homogène dans la durée.

Une démarche d'amélioration continue pourrait être mise en oeuvre dans l'esprit de la norme ISO 18091.

Cette norme vise à aider les autorités locales à maintenir un haut niveau de service tout en soutenant la durabilité.

## 4. BILAN ET PERSPECTIVES

### 4.1. PISTES D'AMELIORATION

Depuis la publication du premier rapport de développement durable du Conseil Départemental du Gers, il ressort que le développement durable constitue un axe stratégique, structurant et transversal irrigant l'ensemble des actions de la collectivité.

Par ses interventions, le Département a acquis un statut exemplaire sur nombre de sujets.

En 2021, le Département a démontré ses capacités à mettre en œuvre des actions selon les finalités du développement durable, comme pour son fonctionnement :

- ◇ optimisation énergétique de ses équipements,
- ◇ rénovation thermique de ses bâtiments,
- ◇ équipement de nombreuses salles en systèmes de visioconférences,
- ◇ poursuite de la dématérialisation,
- ◇ développement du télétravail,
- ◇ intégration de clauses d'insertion dans ses marchés publics,
- ◇ ...

Ainsi qu'au travers de ses interventions pour le territoire :

- ◇ Actions de transition énergétique, mise en place de la mission Chaleur renouvelable,
- ◇ Mise en place de la Commission Locale de l'Eau,
- ◇ Aménagement de l'étang du Moura pour l'accueil du public,
- ◇ Validation des actions du Projet Alimentaire Territorial par l'ensemble des parties prenantes,
- ◇ Labellisation « en cuisine » de tous les collèges par Ecocert,
- ◇ Recyclage des boues des stations d'épuration à 99% (essentiellement sur sols agricoles avec compostage préalable),
- ◇ Mise en place du Guichet Rénov'Occitanie du Gers co-animé par le CAUE et l'ADIL permettant d'informer et conseiller tous les gersois de façon neutre et gratuite,
- ◇ Aides au paiement des factures d'énergie avec le Fonds Solidarité Logement,
- ◇ Première édition du catalogue intitulé « Parcours éducatifs dans les collèges – Ressources départementales », avec plus de 60 animations proposées dans les domaines de l'alimentation, l'environnement, la culture, le sport et la citoyenneté,
- ◇ Etude externalisée par l'Observatoire départemental de l'habitat relative à la vacance des centres bourgs,
- ◇ Orientation du dispositif financier « Gers 2030 » (DDR, DDR+ et F2D) vers des thématiques prioritaires pour un développement du territoire durable et solidaire,
- ◇ Montée en puissance du dispositif « clauses sociales » avec une sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics,
- ◇ Création de permanences santé par Gers Solidaire et premières actions d'animation des tiers lieux solidaires,
- ◇ Adoption du 5ième schéma Tourisme 2021-2026 et création du Comité Stratégique Départemental du Tourisme,
- ◇ Labellisation « terre de jeux 2024 » depuis 2019,
- ◇ ...

Au-delà, notamment dans le fonctionnement interne de la collectivité, un certain nombre d'actions restent pertinentes à développer :

- ◇ une intégration plus systématique de la notion de développement durable dans les projets pilotés par le Département ;
- ◇ la mise en place d'un outil dédié permettant l'analyse, le suivi et l'évaluation des actions et des dépenses de la collectivité au regard des enjeux de développement durable ;
- ◇ une démarche d'amélioration continue pour les agents et élus, avec un travail en réseau, des échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- ◇ une meilleure information/sensibilisation des agents et leur implication dans la démarche développement durable.

---

## 4.2. PERSPECTIVES A HORIZON 2030

---

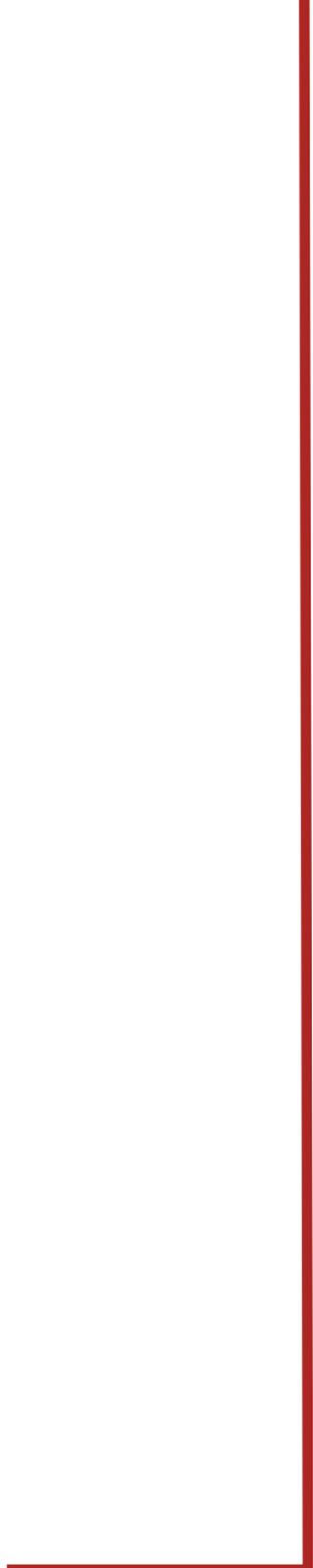
Le Département du Gers a su démontrer son engagement au plus près des citoyens, sa capacité à s'adapter, innover et fédérer les initiatives et acteurs territoriaux.

Il a développé plusieurs stratégies et nombre d'actions mais devra accélérer les transitions initiées, transitions à la fois écologiques, énergétiques, agricoles, numériques, solidaires, ...

Un nouveau modèle sobre et pérenne est à construire avec l'ensemble des acteurs et citoyens.







LE DÉPARTEMENT